

L'ECHO DE LOUISEVILLE

BERTHIER



Vol. 50 - No 27 L'Écho de Louiseville/Le Courrier de Berthier, le mercredi 23 septembre 1981 40¢

Développement de Pointe-aux-Ormes Poursuites de \$500,000 contre la paroisse?

Le débat mettant en cause la paroisse de Saint-Gabriel et le promoteur Yvon Blain de la Pointe-aux-Ormes pourrait bien trouver sa solution devant les tribunaux, si rien ne change d'ici peu.

Il ne serait pas impossible que la municipalité demande le classement du secteur dans la "zone verte", ce qui donnerait lieu à la réplique (lire poursuites) de M. Blain. Article à l'intérieur

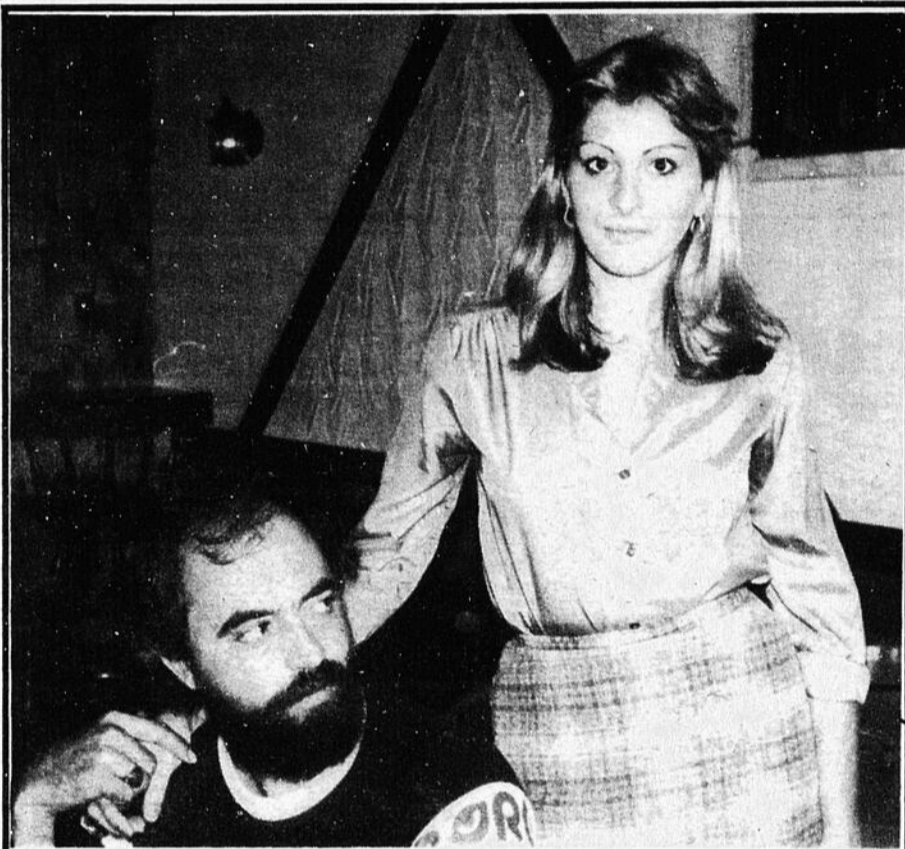
Cette semaine, pages spéciales

Automne à la ferme

P. 17

Régie du service-incendie

Saint-Ignace dit "oui"!

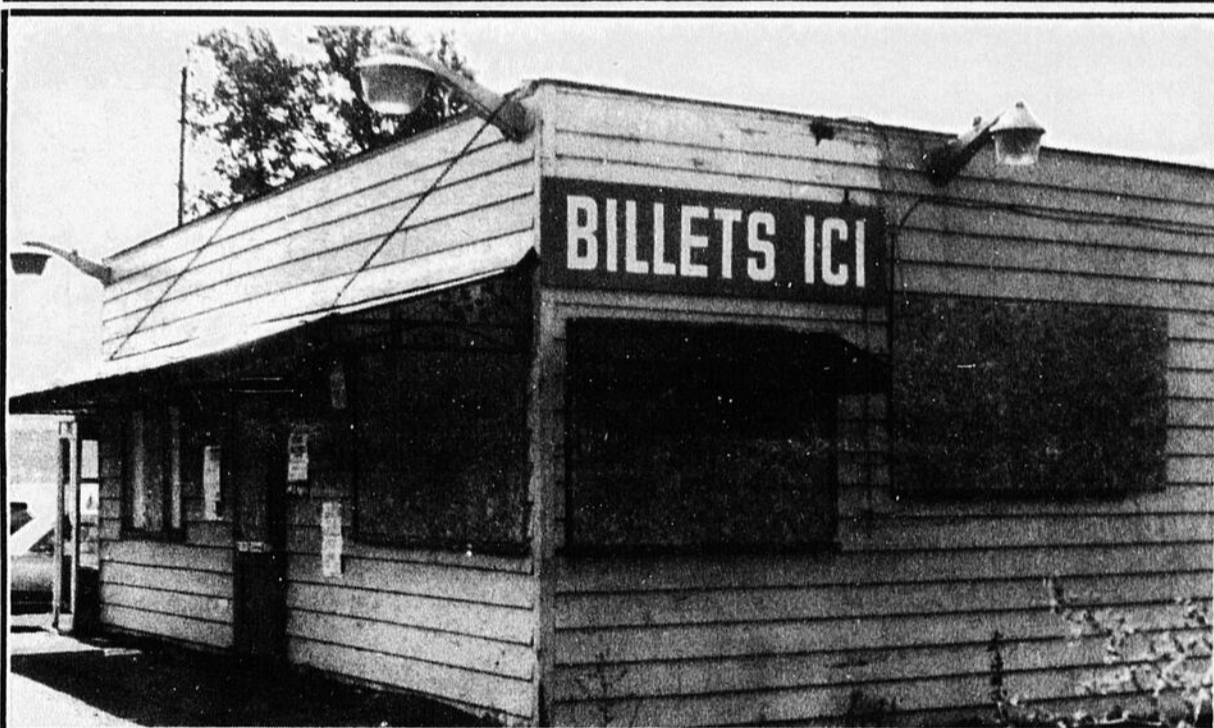


Pierre Bellemare, de Saint-Norbert

Il parcourt l'Europe pour Gilles Villeneuve

Si nous vous offrions de parcourir le circuit des Grands Prix, en Europe, et d'être payé pour le faire, vous n'en croiriez probablement pas vos oreilles... et vos yeux. Sans doute que vous laisseriez échapper "C'est un rêve..." Eh bien! "ce rêve", Pierre Bellemare, un jeune homme de Saint-Norbert, le vit depuis deux ans.

Tous les détails en page 1 du cahier régional



Traverse Saint-Ignace-Sorel

Règlement à l'horizon

R. 3

À Saint-Charles-de-Mandeville

M. Donat Savoie, candidat à la mairie

P. 3

Vote prépondérant du président Desrosiers

Le plan de redressement prévoit trois congédiements

Le plan de redressement présenté et adopté, vendredi dernier, par le conseil d'administration du CLSC-Brandon, prévoit trois congédiements.

Pour en arriver à cette décision, il

aura fallu le vote prépondérant du président de l'organisme, M. Robert Desrosiers. Le plan sera maintenant soumis au CRSS.

A lire en page 3

Règlement non conforme
à Lanoraie D'Autray

Un citoyen met en demeure la municipalité

Jeudi soir dernier, les élus de la municipalité de Lanoraie D'Autray se sont réunis en assemblée spéciale.

La raison de cette rencontre "hors de l'ordinaire"? Une mise en demeure adressée au conseil par un citoyen de l'endroit enjoignant les édiles à se conformer à la loi des travaux municipaux dans l'histoire du projet de centre administratif. Détails en page 2

Développement de Pointe-aux-Ormes

Possibilité de poursuites de \$500,000 contre la paroisse

par Jean-Guy Pinel

Le long débat qui met aux prises le promoteur Yvon Blain, de la Pointe-aux-Ormes, et la municipalité de paroisse Saint-Gabriel, pourrait avoir un rebondissement devant les tribunaux civils. On mentionne une possibilité de poursuites de \$500,000 contre la municipalité.

M. Blain, qui était présent à la dernière assemblée du Conseil, en compagnie de son avocat, a essuyé un autre refus dans sa demande de 51 permis. Cette fois, on a allégué que tout permis était gelé à la paroisse pendant qu'on procédait aux travaux de confection d'un plan de zonage et construction. Le maire a ajouté qu'on avait présenté un plan de contrôle intérimaire mais qu'il avait été refusé par le gouvernement du

Québec.

Zone verte

Selon nos informations, il est fort possible que la municipalité fasse un autre pas pour bloquer ce projet en demandant à la Commission de contrôle du zonage agricole d'inclure ce secteur dans la zone verte.

M. Blain répliquerait alors à cette manoeuvre en prenant action contre la municipalité. Ce ne serait qu'une autre étape

dans un débat qui dure depuis près de quatre ans et qui tourne autour du fait que le sol, où M. Blain désire faire son développement, à la Pointe-aux-Ormes, ne serait pas propice à recevoir des fosses septiques.

Lundi soir dernier, M. Blain a fait une demande de 51 permis de construction. Quatre plans de maisons différentes accompagnaient la demande.

En même temps, le conseil prenait connaissance d'une permission du ministère de l'Environnement pour la construction d'un réseau d'aqueduc par le promo-

teur. Il s'agit de travaux de l'ordre de \$55,400. Mais il est bien spécifié dans cette permission: "Ces travaux peuvent être entrepris à compter de la date des présentes et après avoir obtenu toute autre approbation ou autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant".

Or, c'est cette autorisation que refuse de donner la municipalité. "Nous n'émettons pas présentement de permis", a dit le maire en expliquant que le règlement de contrôle intérimaire avait été refusé.

M. Blain a alors demandé au maire de lui faire parvenir sa réponse

par écrit. Il lui a également demandé quand le gouvernement avait refusé le plan de contrôle intérimaire. Finalement, il a voulu savoir dans combien de temps la municipalité croyait être en mesure d'émettre à nouveau des permis.

Après avoir mentionné que le contrôle intérimaire avait été refusé en date du 17 août, le maire Sarrazin a dit croire que des permis pourraient être émis au début de l'an prochain.

Zone verte

Par contre, le conseil rencontrera les membres de la Commission de contrôle sur le zonage agricole, les 28 et 29 sep-

tembre prochain, dans leurs négociations pour le plan permanent.

C'est alors qu'il soumettra les demandes faites par les citoyens lors de l'assemblée publique de la semaine dernière et qu'il présentera ses propres recommandations, en accord avec le plan d'aménagement préparé présentement par la firme André Bendwell.

On croit que le conseil pourrait alors demander que le secteur, où M. Blain veut faire son développement, soit zoné vert. Cette zone est présentement blanche sur le plan préliminaire.

Une histoire aux multiples rebondissements qui sera à suivre.

Règlement non conforme à Lanoraie D'Autray

Un citoyen met en demeure la municipalité

Par: Alain BELLEHUMEUR

Un citoyen de Lanoraie D'Autray, M. Benoit Ducharme, a fait parvenir une mise-en-demeure à sa municipalité afin que les édiles de l'endroit se conforment à la loi des travaux municipaux dans l'histoire du projet de centre administratif.

La mise en demeure, en provenance du bureau d'avocats Généreux et Fréchette, de Joliette, pour le compte de M. Ducharme, a été acheminée à la municipalité le 10 septembre. Elle a eu comme effet la tenue d'une séance spéciale des membres du conseil, jeudi soir dernier.

Aucune taxe spéciale

La mise en demeure stipule que "ledit règlement ne décrète aucune taxe spéciale pour assumer l'excédent du coût de construction sur le surplus accumulé disponible et non autrement approprié de votre fonds général."

La lettre ajoute: "Il appert, selon vos prévisions budgétaires, que la totalité des revenus prévus sont déjà appropriés

par d'autres objets et qu'aucune telle somme de \$85,000 ne pourrait être utilisée tout en vous conformant aux articles 1 et 3 de la loi des travaux municipaux."

Puis vient le dernier paragraphe: "Conséquemment, à moins que vous ne rescindiez ledit règlement et ce, dans les cinq jours de la réception de la présente, les instructions de notre client sont formelles à l'effet d'intenter les procédures judiciaires requises en pareille circonstance et ce, sans autre avis ni délai."

Pas conforme

Le secrétaire-municipal a admis à l'occasion de la séance spéciale que le "règlement n'est pas tout à fait conforme et que le tras-

fert de fonds devait avoir lieu avant".

Le maire Gaston Gadoiry a enchaîné: "C'est parce que l'argent n'était pas transféré tout simplement..." Et il a continué: "Quand j'ai dit qu'on avait \$85,000 pour le projet d'Hôtel de Ville, on avait effectivement \$85,000."

La séance du 17 septembre dernier a permis aux élus de Lanoraie D'Autray de reprendre les procédures. Avis de motion a en effet été donné et un nouveau règlement sera présenté lors de la prochaine assemblée des membres du conseil.

En ce qui concerne M. Benoit Ducharme, disons que celui-ci a affirmé avoir agi pour lui et un groupe de citoyens. "Je me représente et je représente un groupe de personnes. Je ne représente pas le comité des citoyens de Lanoraie", a-t-il ajouté, voulant que la chose soit claire.

Y'a des aubaines dans l'R

PRIX PAYEZ ET EMPORTEZ DU 23 AU 26 SEPTEMBRE

FERRURES DE PLATE-FORME RÉGLABLES

23⁸⁸

Robustes, tout-acier et faciles à assembler. De Black & Decker. Dispositif de montage qui se prête à tout. 2 ferrures. 027191

TUILES À PLAFOND CHABLIS

14⁴⁴

12" x 12" bouvetés à surface veloutée. Supercoat fini blanc mat. Boîte de 64. 984013

CIMENT À JOINTS RO-NA

7⁸⁸

Un ciment tout usage préparé pour finition de murs de gypse. Durcit rapidement en une surface homogène. Contenant de 27,2 kg (60 lb.). 993011

DECOR LITE

9⁴⁴

Stuc décoratif blanc pur, vous permet de réaliser la décoration de vos rêves. Sac de 10 kilos. 533003

ASPIRATEUR 18 LITRES SHOP-VAC

\$65

Un moteur puissant qui aspire l'eau et les ordures humides. Avec accessoires. 591002

PLAQUE D'AMIANTE

10⁴⁴

"Superbestos" de 1/4" d'épaisseur. Dimensions: 36" x 48". Feuille semi-rigide aux mille usages tels que base de foyer ou revêtement mural contre la chaleur. 999003

BALADEUSE 10 M. LEVITON

5⁴⁷

Baladeuse avec interrupteur, 2 fils. No 18 SJTW, 10 mètres. Plastique imperméable jaune avec protecteur de métal. 181296

CHARLES LACOURSIÈRE Inc.

681 Avenue du Collège, Berthierville, (514) 836-3595 836-7881

Saint-Ignace fait son choix

Régie du service d'incendie: c'est oui!

par: Alain BELLEHUMEUR

Saint-Ignace a fait son choix. Les édiles de l'endroit ont finalement opté pour la régie du service incendie. La municipalité du maire Jean Guertin se joindra finalement à la ville de Berthierville, à la paroisse de Berthier et à l'Île Dupas dans ce projet.

Le maire Guertin nous a lui-même confirmé la nouvelle la semaine dernière au cours d'une entrevue téléphonique. Il a, bien sûr, précisé les détails qui ont précédé la décision finale des membres de son conseil municipal.

Négociations

Tout d'abord, de raconter le maire de Saint-Ignace, des négociations ont réuni le soir du 14 septembre dernier les quatre municipalités touchées par le dossier.

Le maire Guertin a parlé d'un consensus entre les "quatre". Ce consensus se résume ainsi: Berthierville a accepté de baisser le montant de

l'évaluation de son matériel servant à combattre les incendies de 25%. En piastres, cela signifie une baisse globale de \$42,255. "Une baisse appréciable", de commenter M. Guertin.

L'évaluation primaire de \$169,020 s'est donc transformée pour atteindre \$126,765. Aux dires du premier magistrat de Saint-Ignace, cette baisse s'imposait. "Nous avons négocié la dépréciation des équipements appartenant à Berthierville", a-t-il expliqué.

Mieux qu'un camion

Suite à cette nouvelle situation, à ce changement dans le portrait, les édiles de Saint-Ignace ont

discuté de l'affaire le lendemain (le 15 septembre), en assemblée du conseil. Le comptable de la municipalité, invité à se prononcer, a alors suggéré qu'il serait plus profitable à Saint-Ignace de joindre les rangs d'une régie que d'acheter un camion incendie et composer sa propre brigade.

Forts d'une baisse de 25% de l'évaluation des biens de la ville qui appartiendront éventuellement à la régie, les élus de Saint-Ignace ont donc choisi de suivre le conseil du comptable.

Saint-Ignace, rappellons-le, contribuera à 17.1% lorsque viendra le temps d'acheter les équipements de Berthierville. Avant les dernières négociations, Saint-Ignace hésitait à "s'embarquer" dans une éventuelle régie. Ce n'est maintenant plus le cas.

La régie se fera bel et bien à quatre...

Votre prépondérant du président Desrosiers

Le plan de redressement prévoit trois congédiements

Après deux assemblées en trois jours, pour permettre à tous de bien se faire entendre, le conseil d'administration du CLSC-Brandon a adopté, vendredi soir, le plan de redressement présenté par le conseil administratif, et qui prévoit trois congédiements, soit un plein poste et deux demi-postes.

C'est par le vote prépondérant du président Robert Desrosiers que le plan, qui sera maintenant soumis au CRSS, a finalement été adopté.

Deux assemblées

Le conseil d'administration avait siégé mercredi soir et vendredi soir pour entendre tous les arguments sur ce plan de redressement à court terme. Si on avait adopté un plan de redressement à long terme, il aurait fallu procéder à sept congédiements, comme déjà mentionné dans l'Écho.

Une technicienne en aide sociale, un poste à plein temps, sera congédiée. On éliminera également un demi-poste chez les concierges et un demi-poste d'aide-infirmière.

Mais cette décision n'a pas été facile à prendre. Le syndicat a présenté son propre plan de redressement où on offrirait même de supprimer une demi-heure de travail à tous les employés, par semaine, mais ce plan avait beaucoup de failles et n'a pas été adopté.

Le plan de redressement syndical avait certains bons points, tel que les coupures au domaine des téléphones. Par contre, certains autres points ne pouvaient être acceptés.

Fédération, le gouvernement ne nous paie pas", a-t-il dit.

M. Luc Ferland, qui était le porte-parole du syndicat, a fait remarquer qu'à Saint-Michel, on avait 14 appareils téléphoniques pour 12 employés, qu'à Saint-Gabriel, il y avait des téléphones qui ne servaient jamais. Le directeur général a dit qu'une étude était d'ailleurs faite sur ce sujet et qu'effectivement, il serait possible d'économiser quelques milliers de dollars à cet item.

Le syndicat demandait de couper la subvention de \$3,600 à Domrémy.

par Jean-Guy Pinel qu'il juge illegal de récupérer les \$30,000 que doit le gouvernement pour les droits parentaux et les congés de maladie, de récupérer une avance de \$1,00 faite à un employé, d'affecter au budget la partie du salaire de l'hygiéniste-dentaire qui ne sera pas absorbé par l'équipement de Saint-Michel, de bloquer l'immobilisation du réaménagement de l'urgence à Saint-Gabriel, d'éliminer le montant prévu pour les cours de formation (\$3,000), de faire livrer aux laboratoires les prélèvements par un bénévole, etc.



Le syndicat des employés du CLSC-Brandon a présenté un programme de redressement qui ne comportait aucun congédiement, mais il a été rejeté par le conseil d'administration. MM. Luc Ferland, Pierre Lachance et Mlle Carole Gagné ont été les porte-paroles du syndicat.

Photo J.-G.P.



Le conseil d'administration du CLSC a adopté, vendredi soir, un plan de redressement à court terme. Le conseil était présidé par M. Robert Desrosiers, deuxième à partir de la droite.

Photo J.-G.P.

Saint-Charles

M. Donat Savoie annonce sa candidature à la mairie

par Jean-Guy Pinel

L'ex-maire Donat Savoie, de Saint-Charles-de-Mandeville, est devenu, samedi, le premier candidat à annoncer officiellement sa candidature pour les élections du mois de novembre prochain.

M. Savoie a répondu affirmativement à une délégation d'une quarantaine de personnes qui se sont rendues chez lui, samedi après-midi.



M. Donat Savoie, qui tentera un retour à la mairie de Saint-Charles-de-Mandeville, le 18 octobre prochain. Photo J.-G.P.

Connaissance

S'il a un ou des adversaires lors de la mise en nomination du 18 octobre prochain, M. Savoie basera sa campagne sur le fait qu'il a de l'expérience à ce poste et qu'il est le plus compétent pour mener la barque de la municipalité.

M. Savoie a occupé le poste de maire durant 7 ans et trois mois. C'est en février 1979, 9 mois avant la fin de son mandat, qu'il remettait sa démission comme maire et qu'il prenait une retraite qu'à l'époque, il croyait définitive.

Dans une entrevue qu'il accordait à l'Écho, peu après son acceptation, samedi, il déclarait: "À l'époque, je travaillais en ville (Montréal) et je trouvais que ça faisait beaucoup de travail, quoique j'aurais été capable de terminer mon mandat".

Pression

Il n'avait pas l'intention de revenir à la mairie. "Mais depuis que Réal (Bilodeau) a annoncé sa démission, on n'a cessé de faire des pressions sur moi pour que je reprenne le poste. J'ai pris ma retraite le 14 avril dernier et je crois qu'à 64 ans, je suis encore capable de donner quelques bonnes années à la mairie. J'ai donc finalement accepté après avoir rencontré la délégation de cet après-midi (samedi)."

Maintenant qu'il a accepté, M. Savoie entend mener la campagne jusqu'au bout, quel que soient ses adversaires.

La rumeur publique prête des intentions à MM Oswald Émard et Lucien Longpré de se présenter également à la mairie.

M. Savoie ne sait pas encore s'il présentera un candidat au poste laissé vacant par la démission de M. Denis Beausoleil, comme conseiller. Il est possible également qu'un second poste de conseiller devienne libre, si M. Émard décide de tenter sa chance à la mairie. "Il est trop tôt pour dire si nous ferons campagne en équipe, car nous ne savons même pas si nous aurons des adversaires", a dit M. Savoie.

À Berthierville

Une baisse des services?

Par: Alain BELLEHUMEUR

À l'occasion de la dernière séance des membres du conseil municipal, le conseiller Claude Brunelle a lancé, en quelque sorte, un cri d'alarme en regard du budget de la ville de Berthierville.

"Va falloir définir les priorités", de dire le conseiller Brunelle. Ce dernier estime qu'au rythme où vont les choses, les autorités municipales se retrouveront devant un choix à faire: ou hausser les taxes sur le prochain budget, ou diminuer les services offerts à la population.

Mal parti

M. Brunelle a souligné qu'un des buts du présent conseil municipal se veut

de stabiliser, sinon de baisser les taxes municipales. À ce sujet, le conseiller a commenté de la façon suivante: "On est mal partis. Va falloir s'asseoir et analyser tout ça".

Suite à l'intervention du conseiller Claude Brunelle, le maire Jude Guévremont a fait savoir que le comité des finances de la ville aura prochainement une rencontre avec le comptable de la municipalité "pour savoir où on s'en va..."

Rappelons que le budget de Berthierville dépasse les \$2 millions et que le taux de taxe est particulièrement élevé, se chiffrant à environ \$2.80 du \$100 d'évaluation.



BERTHIERVILLE

Jacques Labrosse t.d.c. d.d.
DENTUROLOGISTE

Prothèse: complètes — partielles
Réparations

641, Montcalm 836-6876

Berthierville 836-6007

520, rue Montcalm



MICHEL LACHANCE dd

Denturologiste
sur rendez-vous seulement

JOLIETTE 759-2191

565, Saint-Charles Borromée N

CLINIQUE DE DENTUROLOGIE

Rolland Vandelac, d.d.
Clément Vandelac, d.d.

DENTUROLOGISTES
Sur rendez-vous seulement



LANORAIE 5852 DE LAROCHE H2S 2C7
412 STE-MARIE JOK 1E0 Voisin du Quai de Lanoraie Près de la Plaza St-Hubert
TEL: 887-2198 — 887-2542 TEL: 276-5872

Appels à frais virés acceptés.

Éditorial

Pensons-y tout d'suite...

Les 1er et 2 novembre prochain, 1042 municipalités du Québec seront aptes à aller en élections pour le choix de maires et de conseillers municipaux, comme le prévoient les articles 149 de la Loi des cités et villes et 245 du Code municipal.

Autrefois, être maire ou conseiller était, avant tout, un honneur, les décisions administratives à être prises se faisant plutôt rares et n'ayant pas, règle générale, de sérieuses répercussions sur l'avenir de la municipalité ou de sa région immédiate.

Mais les choses ont bien changé! De nos jours, le travail de maire ou de conseiller en est presque un "à temps plein". Les séances régulières sont suivies de séances spéciales, de rencontres de comités, bref, l' élu municipal doit être disponible plus que jamais et bien connaître les nouvelles lois qui sont en vigueur s'il veut accomplir un travail efficace, qui répondra aux aspirations des citoyens qu'il représente.

Les Lois 57, 90 et la toute dernière, la Loi 125, sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme, ne sont que quelques-unes des transformations auxquelles les municipalités doivent se soumettre qui demandent du doigté et une grande souplesse d'esprit de nos élus municipaux.

La chose municipale est trop sérieuse, trop importante, en 1981, pour que la population se contente d'avoir des "yes men et women" autour des tables de conseils.

La venue des MRC (municipalités régionales de comté) exigera des élus une bonne connaissance des lois régissant les municipalités et les compétences nécessaires pour qu'ils puissent défendre leurs points de vue "honorablement" si les circonstances le demandent.

En somme, on ne peut pas se permettre de prendre à la légère la tenue d'une élection municipale, en '81. Nos représentants se doivent de posséder une ouverture d'esprit suffisante pour qu'ils puissent "suivre l'évolution", ce qui n'est malheureusement pas le cas dans bien des localités qui nous entourent.

À un peu plus d'un mois des élections municipales au Québec, il convient de songer tout de suite que nos élus des 1er et 2 novembre défendront nos intérêts pour deux ou quatre ans. C'est pourquoi nous espérons que des personnes compétentes brigueront les suffrages et recevront l'appui de la population. Souhaitons également la présence de plus de femmes dans nos conseils municipaux. Leur vision des choses, plus juste que celle de bien des hommes, mettrait sûrement de l'aplomb dans certains conseils municipaux. Pensons-y pendant qu'il en est encore temps. Le 3 novembre, il sera trop tard pour dire: "Avoir su qu'il (elle) aurait été encore élu(e)..."

Jean-Paul PLANTE



L'entente à l'usine Bexel-Flamingo Hausse de \$0.75 l'heure

Par: Alain BELLEHUMEUR

Le 8 septembre dernier, un mardi, les employés de l'usine Bexel-Flamingo de Berthier ont accepté à 97% les plus récentes offres de la compagnie.

Résultat? Lundi, le 14 septembre, quelque 109 employés réintégraient le travail. Les autres employés, de nous dire un porte-parole syndical, retourneront graduellement à l'ouvrage. En tout, l'usine Bexel-Flamingo compte environ 270 travailleurs syndiqués.

Santé

Un point important débattu par le syndicat se retrouve dans l'entente de deux ans. Il s'agit d'un point se rattachant à la sécurité et la santé au travail. Rappelons qu'une enquête faite par des chercheurs de l'Université de Montréal concluait, il y a quelques semaines déjà, que les conditions de travail dans les abattoirs laissaient à désirer.

Donc, au terme des négociations, la partie patronale a assuré le syndicat qu'elle s'engagera à apporter des améliorations à ce sujet, surtout en ce qui a trait à la température ambiante. La partie patronale travaillera à rendre "confortable" cette température. Pour le syndicat, il s'agit d'un gros point.

L'entente entre les parties se veut rétroactive au 28 février dernier, date d'expiration de la précédente convention collective.

\$0.75

Parmi les autres points de l'accord se retrouve évidemment la hausse de salaire. Cette hausse se répétera à deux reprises au cours de la nouvelle convention et elle s'établit à \$0.75 de l'heure, plus indexation au coût de la vie.

La même entente stipule aussi que l'employeur haussera sa contribution à l'assurance-groupe et qu'il défraiera à 100% les assurances appropriées pour les travailleurs. Un congé s'ajoutera à la liste qui existait au préalable. Effectivement, les travailleurs ont obtenu une

journée sans travail lors de la fête de la Reine (ou de Dollard).

Egalement, le syndicat et la partie patronale se sont mis d'accord et les travailleurs pourront désormais profiter de la veille complète de Noël et du Jour de l'An. Auparavant, ils avaient droit à une demi-veille.

Finalement, le syndicat a conservé ses droits acquis lors de conventions précédentes. L'entente acceptée le 8 septembre par les employés de Bexel-Flamingo met fin à un "lock-out" qui paralysait les opérations de l'usine depuis le début de juin.

Richard Johnson à Joliette

Tous ceux qui suivent de près ou de loin l'économie ont déjà entendu parler de Richard Johnson. Rédacteur au Journal de Montréal, invité régulier de Mon Amie Suzanne (Télé-Métropole) et de l'émission Monnaie Courante (CKVL), Richard Johnson est passé maître dans l'art de vulgariser l'économie. Pour souligner cette qualité, la Cie Seagram lui a remis le prix René Lalou en février 1981.

À Joliette, dans le cadre du Club Québécois de la SNQL, nous aurons la chance de recevoir M. Johnson pour nous entretenir d'un sujet bien précis: "Le petit salarier et l'impôt". Comment se fait-il que des gens qui gagnent \$9,000.00 par an paient facilement \$1,100.00 en impôts? Quel est le pourcentage de petits salariés au Québec? Le gouvernement vole-t-il le pauvre pour donner au riche?

C'est à toutes ces questions que répondra Richard Johnson lors de son souper-conférence lundi, le 28 septembre 1981, 19:00 heures, à l'Auberge des Gouverneurs (1,000 Visitations, Joliette).

Les intéressés peuvent réserver en appelant la Société Nationale des Québécois de Lanaudière à (514) 759-0100.

C'EST À NE PAS MANQUER!

Fondé en 1931, le Courrier de Berthier est édité par l'Imprimerie Gagné Ltée à Louiseville, Cité de Maskinongé.

Bureau à Berthier, 290 Laforest, C.P. 689, tél.: 836-6210
À Louiseville, tél.: 228-5532
À Saint-Gabriel, 51 Michaud, C.P. 1301, tél.: 835-3077

Président: Jean-Pierre Gagné

Sec.-Trésorier: Claude Gagné

Directeur: Jean-Pierre Gagné

Rédacteur en chef: Jean-Paul Plante

Rédacteur, Berthier: Alain Bellehumeur (836-6082)

Rédacteur, Brandon: Jean-Guy Pinel (835-7832)

Expansion et correspondants: Claude Gagné

Directeur du marketing: François Normandeau

Publicitaires: Marcel Claiche, Louis Sauvageau

Tirage: Léopold Croteau

Enregistrement no 0645
Courrier de la deuxième classe
Dépôt légal — Bibliothèque
Nationale du Québec



"L'Écho de Louiseville/Berthier" ne se tient pas financièrement responsable des erreurs typographiques pouvant survenir dans les textes publicitaires, mais il s'engage à reproduire la partie du texte où se trouve l'erreur. Les annonceurs sont priés d'alerter le plus tôt possible le journal dès qu'ils noteront des erreurs semblables dans leurs textes publicitaires. Le journal se réserve cependant le droit de refuser toute publicité ne convenant pas avec sa politique.

Défense de reproduire toute annonce, photos, textes sans notre permission écrite. Les opinions émises par les signataires des articles ne sont pas nécessairement conformes à l'opinion de la direction du journal.

Tarifs d'abonnement: Canada6 mois \$10.00
Canada12 mois \$19.00
Camelots: à la semaine.....\$0.40
Autres pays: un an.....\$38.00

NOS CORRESPONDANTS POUR LA RÉGION

PAROISSES	NOMS	TÉLS:
Lanoraie	Mlle Lise Fiset	887-2489
Saint-Charles-de-Mandeville	Mme Rita Lamothe Saint-Martin	835-3510
Saint-Ignace	Mme Claire Desrochers	836-3302
Saint-Norbert	Mme Janine Lapointe	836-4726
Saint-Cuthbert	Mme Marjolaine Houle	836-3810
Saint-Damien	Mme Marie P. Bernachez	835-5820
Saint-Barthélemy	Martine Clément	885-3298
Lavallrie	Mme Anita Mousseau	586-1637
Saint-Didace	Mme Lucienne A. Lefrançois	835-7504

Élections à la paroisse Saint-Gabriel Le maire Sarrazin annoncera ses intentions dans 10 jours

par Jean-Guy Pinel

C'est dans une dizaine de jours que le maire Jacques Sarrazin, de la paroisse Saint-Gabriel, annoncera officiellement s'il a l'intention de demander un renouvellement de mandat à la population, le 18 octobre prochain.

Dans les milieux bien informés, on croit qu'il reviendra sur les rangs, ne serait-ce que pour terminer le plan d'aménagement du territoire qui est présentement en préparation.

Conseillers

Chez les conseillers qui

devront aller devant les électeurs, M. Rolland Pelland nous a déclaré qu'il reviendrait sur les rangs, si on le lui demandait. "Si on veut encore de moi et qu'on me le demande, je reviendrai", a dit à l'Echo, le doyen du conseil.

Pour sa part, M. Gabriel Lafrenière attendra

la demande de ses électeurs. "J'ai déjà annoncé deux fois que je ne revenais pas dans le passé, et je suis revenu", dit-il.

Un autre siège sera en jeu, soit celui qu'occupait M. Sarrazin avant d'être nommé maire, suite à la démission de M. Anatole Coutu. Aucun nom n'a encore été avancé pour combler ce poste.

La paroisse Saint-Gabriel est la seule municipalité du secteur Brandon à tenir des élections à

toutes les années et à n'avoir pas demandé des mandats de quatre ans. Ainsi, seule la moitié des conseillers vont devant les électeurs à la fois. "Ça nous permet de conserver une certaine continuité", nous faisait remarquer le maire Sarrazin.

Les conseillers Jacques Charette, Jean-Baptiste Longpré et Maurice Sarrazin n'auront donc pas à demander de renouvellement de leur mandat, ayant été élus l'an dernier.

376 élèves à Bermon

La rentrée scolaire s'est faite dans l'ordre

par Jean-Guy Pinel

Le directeur de la polyvalente Bermon de ville Saint-Gabriel, M. Michel Marion, s'est dit enchanté du début de l'année scolaire.

"La rentrée s'est faite en deux jours et grâce à la collaboration de tous, ça s'est fait presque merveilleusement", nous dit-il.

Des nouveaux

La polyvalente comptera cette année 376 élèves, comparativement à 388 l'an dernier. On y trouvera 23 professeurs dont trois nouveaux, soit Mme Michelle Armstrong, en mathématique; Mme Charlotte Larochelle, en art plastique; et M. Paul Pelchat, en français. Ce dernier vient

d'Edmonton et participe au programme d'échange qui a envoyé le professeur Jocelyn Richard dans l'Alberta.

Le directeur Marion a souligné la collaboration du comité d'école qui avait décoré la cafétéria avec des affiches de bienvenue à l'endroit des nouveaux élèves.

Réunion des parents

Ce soir, mardi, le directeur a convoqué les parents des élèves au niveau secondaire 1, soit les nouveaux de la polyvalente. "Ce sera une réu-

nion pour se connaître. Les professeurs seront présents ainsi que les membres du comité d'école. Nous répondrons à toute question sur le fonctionnement", nous dit M. Marion.

On s'attend à ce qu'une centaine de parents assistent à cette réunion d'information.

On est également à préparer le marchathon du début d'octobre dont les revenus serviront à financer les activités de l'Association des étudiants.

Parents

M. Michel Marion demande aux parents qui seraient intéressés à ani-

mer bénévolement des activités, de communiquer avec lui. Il a rappelé le succès des cours de broderie et de mécanique donnés l'an dernier par deux bénévoles.

On envisage également la possibilité d'envoyer, à la mi-octobre, un mini-bulletin.

Enfin, on continuera, cette année, les mises en nomination pour les élèves méritants, mais comme il s'agit d'une initiative assez dispendieuse, il est possible qu'on s'associe au club Optimiste pour la remise des diplômes et plaques aux élèves.

Si le Mouvement des Cadets vous intéresse...

C'est l'occasion pour les jeunes, garçons et filles, de 13 à 18 ans (13 ans avant le 31 décembre '81) de se joindre à une organisation qui veut donner à chacun une confiance en lui-même par des activités militaires de base, l'initiation à l'art du leadership, une prise de conscience de leurs responsabilités en tant que citoyen et un certain intérêt envers les Forces canadiennes.

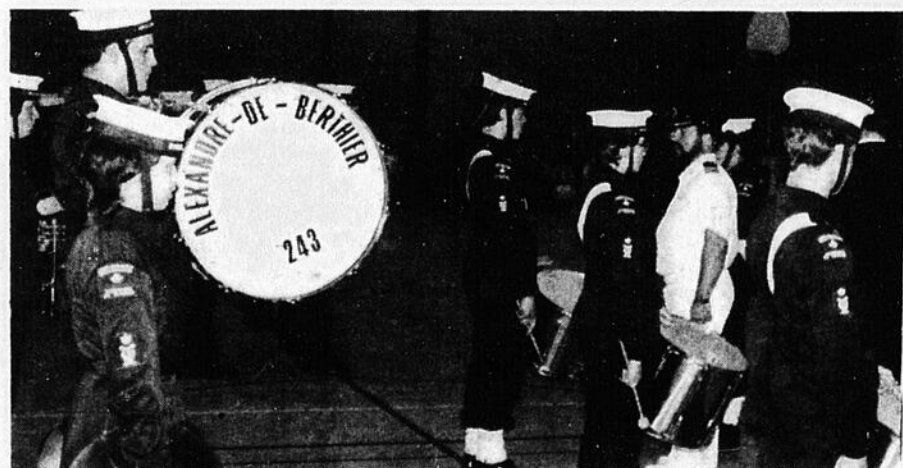
Vous serez initiés à la survie en forêt, aux premiers soins à donner en cas d'urgence, à l'étude de la boussole et de la cartographie, aux communications, à la fanfare, au tir à la carabine, aux sports et au matelotage.

Camps

De plus, si vous en faites la demande, vous aurez la possibilité de vivre des camps d'été pouvant varier de deux à huit semaines et ce, à travers tout le Canada, soit à Nicolet, à Saint-Hubert, à Saint-Octave, Halifax (N.E.) et Vancouver (C.B.). Vous aurez en plus, toujours si vous le désirez, l'opportunité de vivre des camps d'hiver.

L'uniforme des Cadets vous est prêté gratuitement tant et aussi longtemps que vous serez dans le mouvement.

Sous la direction d'instructeurs compétents,



Il y aura quatre soirées d'inscription afin de permettre aux jeunes de s'inscrire au corps de cadets Alexandre de Berthier.
Photo A.B.

A

Centre d'économie alimentaire
501, Montcalm Berthierville
836-6211

YOGOURT SEALTEST
format 175 gr.
3 / .99

CHIPS YUM YUM
régulière, B.B.Q.
sac de 8 sacs de 28 gr. **1.59**

TABLETTES de chocolat
KIT KAT — AÉRO
COFFEE CRISP
ass. sac de 16 tablettes junior **1.99**

SOUPE aux tomates
AYLMER
bte. 10 on. **3 / .85**

BISCUITS sodas salés
CHRISTIE
bte. 1 lb. **.99**

ASSOULISSEUR
PARISIENNE
format 128 on. **1.69**

TOMATES de choix
AYLMER
bte. 28 on. **.79**

JUS en jarre
V-8
pot 28 on. **.77**

BISCUITS village
VIAU
bte. 900 gr. **1.79**

PAIN au raisin
Famille de WESTERN
12 on. **.59**

FROMAGE canadien sheddar
blanc ou jaune
RIVIERA **2.38** lb

BEURRE de coco
FREDDY
pot 425 gr. **1.09**

BEURRE d'érable
FREDDY
pot 425 gr. **1.09**

POULET SURGÉLÉ
Catégorie A
5 lbs. et moins **.98** lb

TOURTIÈRE
BELLE FERMIÈRE
450 gr. **1.89**

SAUCISSE FRAÎCHE
BELLE FERMIÈRE
pqt. 1 lb **1.99**

SAUCISSON de bologne en pièces
marque maison
2 lb. et plus **.98** lb

BOEUF fumé tranché
COORSH
4 env. de 50 gr. **1.98** lb

PAPIER mouchoir
SCOTTIES
bte de 200 **.69**

EAU de javel
PARISIENNE
format 64 on. **.79**

BANANES
DÔLE gros fruit du Honduras **.28** lb

PAMPLEMOUSSES blancs
Produit de Cuba
gros .48 **4 / .89**

POIRES Bartlett
Produit de la Colombie Britannique
Canada Fantaisie,
gros. 135 **.39** lb

POMMES rouges
LOBO
du Québec **.45** lb

QUALITÉ SERVICE CHOIX PRIX

Nous nous réservons le droit de limiter les quantités.

Chez les Berthelais

Commandite de

UNIPRIX



RAYMOND LAREAULT
836-3733

Livraison gratuite

"Ça n'avance pas"

Le député du comté de Berthier, M. Albert Houde, nous confiait vendredi dernier, lors d'un entretien téléphonique, que les négociations entre le syndicat des marins et la Société des traversiers du Québec semblent dans une impasse. "Ça n'avance pas", de dire M. Houde. Ce dernier a fait ce commentaire après avoir pris soin de tâter le pouls du conciliateur nommé dans ce dossier, de la partie patronale et de la partie syndicale. "Les espoirs sont retombés de nouveau", d'ajouter le représentant de Berthier à l'Assemblée nationale.

Télégramme

Le député de Berthier a ajouté que si la situation ne prend pas du mieux rapidement, il

Docteur en médecine



M. et madame Albert Houde de Saint-Félix-de-Valois sont heureux de faire savoir que leur fille, Michelle a gradué à l'Université de Montréal, en recevant son doctorat en médecine. Elle fait présentement son internat en médecine à l'hôpital Hôtel-Dieu de Montréal. Michelle a fait ses études primaires à Saint-Félix-de-Valois, son secondaire au couvent Sainte-Anne de Saint-Félix-de-Valois et est allée à l'école polyvalente Thérèse-Martin de Joliette. Elle a obtenu son DEC (diplôme d'études collégiales) en laboratoire médical au Cegep de Saint-Jérôme. Elle a poursuivi ses études pour des équivalences en sciences de la santé aux collèges de Joliette, de l'Assomption et au collège Ahuntsic. Michelle, âgée de 27 ans, vient d'épouser M. Jacques Picard, chef de département hinalothérapeute à l'hôpital Hôtel-Dieu de la métropole.

acheminera personnellement un télégramme au ministre des Transports et à son homologue du Travail, de même qu'au Premier ministre René Lévesque, pour demander leur intervention respective.

Définition

Qu'est-ce qu'un poète? C'est un type qui est exténué le soir, parce que le matin il a enlevé une

virgule d'un de ses poèmes et que l'après-midi, il l'a remise...

Très simple

Un jeune volontaire qui veut servir dans la marine passe devant le conseil de révision. Le médecin lui demande:

— Vous savez nager?

Et le gars répond:

— Pourquoi? Vous n'avez pas de bateaux?

Collecte pour le maire?

Des espions nous ont informé la semaine dernière que le maire Toupin de Saint-Cuthbert aura peut-être besoin d'une collecte spéciale pour pouvoir s'approprier les cahiers nécessaires au bon déroulement d'un cours qu'il suit présentement! Le maire Toupin n'avait en effet pas ses cahiers lors de son récent

retour sur le banc d'école. Ses "camarades" de classe se disent prêts à organiser la collecte... à moins que M. Toupin ait déniché ses outils de bon étudiant d'ici là...

Conversation

Deux microbes se rencontrent:

— Oh! là, là! dit le premier, si tu voyais la sale gueule que tu as...

— Je sais, dit l'autre,

je suis malade.

— Qu'est-ce que tu as?

— J'ai attrapé la pénicilline!

"Berthier-Villeneuve"

Depuis dimanche soir dernier et jusqu'à dimanche après-midi prochain, c'est l'exposition "Berthier-Villeneuve" au centre-culturel berthelais. Faut pas manquer ça!

Vendredi

À ne pas oublier dans le cadre de l'exposition rendant hommage aux frères Gilles et Jacques Villeneuve, la soirée du vendredi. Cette soirée qui aura lieu au Pavillon de l'Agriculture, à l'arrière du centre-culturel, mettra en vedette le groupe "ZED" et Disco Flash. De l'action en perspective! Petit conseil: habillez-vous chaudement.

Objets trouvés

Quelques jours avant Noël, dans un grand magasin, une jeune femme affolée réussit à s'extraire de la foule et entre en courant dans le bureau des objets trouvés. L'employé la dévisage, stupéfait: elle est vêtue seulement d'une veste verte et d'un petit slip blanc. Et elle dit à toute vitesse:

— Mon Dieu, monsieur, rassurez-moi, je vous en prie! On ne vous a pas rapporté une jupe verte avec quatre gosses accrochés après?

Au Grand Prix

Le prochain Grand-Prix de Montréal aura du piquant même si la présente saison de Gilles Villeneuve au volant de sa Ferrari est plutôt à oublier, et vite! Le fait de voir les deux frères, Gilles et Jacques, à la ligne de départ représente un attrait indéniable et une heureuse chose pour les organisateurs du Grand-Prix du Canada.

Premier et deuxième

Un dilemme existe chez la famille Villeneuve. M. et Mme Villeneuve, Séville et Georgette, n'osent pas favoriser un de leurs fils plus que l'autre. Chose certaine, comme nous le racontait M. Villeneuve, la plus belle fin du Grand-Prix de Montréal serait un Villeneuve premier et l'autre second. Quant à savoir lequel prendrait le premier rang, c'est une autre histoire...

Les cravates

Vous connaissez la simplicité de Jacques Villeneuve. Il semble que ce dernier n'aime pas particulièrement les cravates. Pourtant, la semaine dernière, l'annonce de la signature de son contrat avec la firme Arrows, en Formule 1, l'a obligé à se "cravater" plus souvent qu'à l'habitude. Faut parfois "souffrir" pour mériter

son "ciel", n'est-ce pas Jacquot?...

Réponse à tout

Une dame angoissée entre au commissariat de police et elle dit:

— Ça s'est passé il y a un mois. J'avais préparé du poulet. Mon mari est descendu chercher une boîte de petits pois à l'épicerie. Et il n'est jamais revenu! Qu'est-ce qu'il faut faire?

Et il y a un flic qui répond:

— Ben, faites des frites!

Allô canards

Appel général à tous les canards qui ont choisi les îles comme site possible d'atterrissage. Le maire Jean Guertin, de Saint-Ignace, vous attend patiemment...

Habitation

Ils sont très pratiques les petits logements modernes qu'ont fait maintenant. Mais évidemment, les pièces sont très étroites et les cloisons vraiment trop minces. Un ménagère, qui vient de s'installer dans un de ces minuscules appartements, ne peut s'empêcher de confier ses ennuis à la concierge de l'immeuble:

— Je ne sais pas comment vous faites, mais moi, il suffit que je grossisse de deux kilos pour que ma cuisine me serre aux hanches...

— Ben, dit l'autre, faites comme moi! Pour gagner de la place, j'ai gratté la peinture...

Le lendemain, la brave femme rencontre la concierge dans l'escalier et elle lui dit:

— J'ai suivi votre conseil! L'ennuyeux, c'est que maintenant, quand j'épluche des oignons, les voisins se mettent à pleurer...

Le kiosque

L'ancien kiosque du club nautique de Berthier sera déménagé près du garage de la ville pour fin de réparation. Ainsi en ont décidé les élus berthelais. Soulignons que le petit kiosque a été endommagé cet été. Les vitres ont, entre autres choses, été brisées. Les employés de la ville mettront donc quelques heures pour le remettre à neuf... ou presque...

Miroir... miroir...

Un beau lion traverse la brousse en roulant des épaules. Il est très prétentieux. À chaque fois qu'il rencontre un animal, il s'arrête et il demande en rugissant:

— Qui est le roi des animaux?

Et naturellement, qu'il s'agisse du singe, du crocodile, de l'hippopotame ou de grand aigle, tout le monde lui répond en tremblant:

— C'est toi le roi!

Et il repart en se rengorgeant. Mais un beau

matin, il tombe sur l'éléphant, qui est en train de boire à la rivière. Et emporté par son orgueil, il l'interroge comme les autres:

— Holà! Qui est le roi des animaux? Alors l'éléphant saisit le lion avec sa trompe, il le fait tourner en l'air et il l'envoie valser dans un massif de cactus.

Au bout d'un moment, le lion se redresse piteusement, la queue entre les pattes et il grogne entre ses dents:

— C'est un peu raide, ça! On ne peut même plus se renseigner!

\$30,000

Les employés municipaux devront procéder à des travaux au chalet de

la piscine municipale de Berthierville. Un bris de tuyau nécessitera en effet une intervention importante. À la dernière séance du conseil, l'échevin Charles Bellehumeur a estimé les travaux de réparation à \$30,000. Il faudra défoncer le plancher de ciment pour parvenir au problème.

Un directeur des loisirs à plein temps en janvier?

Possible, dit le maire Guévremont

Par: Alain BELLEHUMEUR

Berthierville pourra toucher une aide financière annuelle de \$6,000 pendant trois ans si les édiles municipaux décident d'aller de l'avant avec le projet d'embauche d'un directeur des loisirs à plein temps.

Le ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche faisait récemment parvenir une lettre aux autorités municipales informant ces dernières de cette subvention qui "a pour but de défrayer une partie du salaire d'un directeur des loisirs dans votre structure municipale".

En janvier?

Le maire de Berthierville, M. Jude Guévremont, a noté qu'il serait "possible" que la ville engage un directeur des loisirs à partir du mois de janvier prochain. Le premier magistrat a même parlé lors de la séance des membres du conseil tenue le 14 septembre dernier "d'un concours" à venir visant à choisir un candidat pour remplir cette fonction.

À la table du conseil, il est question d'un responsable des loisirs à plein temps depuis quelques années. Il semble toutefois que l'idée ait fait son petit bonhomme de chemin. Le projet pourrait donc se concrétiser dans un avenir assez rapproché. Nul doute qu'un tel directeur saurait apporter beaucoup, côté loisir, à Berthierville. D'autant plus qu'il serait le pilier idéal sur lequel les bénévoles oeuvrant au sein des loisirs pourraient compter.

En parler c'est déjà agir!

OXFAM

NOUVEAU À BERTHIER
RACHEL FILLION M.Ps.
Psychologue
Enfant, adulte, retraité
1760, Grande Côte, Berthier
Sur rendez-vous
836-2479

Me DANIELLE FAFARD
NOTAIRE
Conseiller juridique
522, Montcalm, Berthierville, 836-7343
1891, rue Principale, Saint-Cuthbert.
701, Saint-Jacques, Saint-Barthélemy 885-3062
Heures d'affaires: lundi au vendredi: 9 00 à 5 00 hres
le soir, sur rendez-vous seulement.

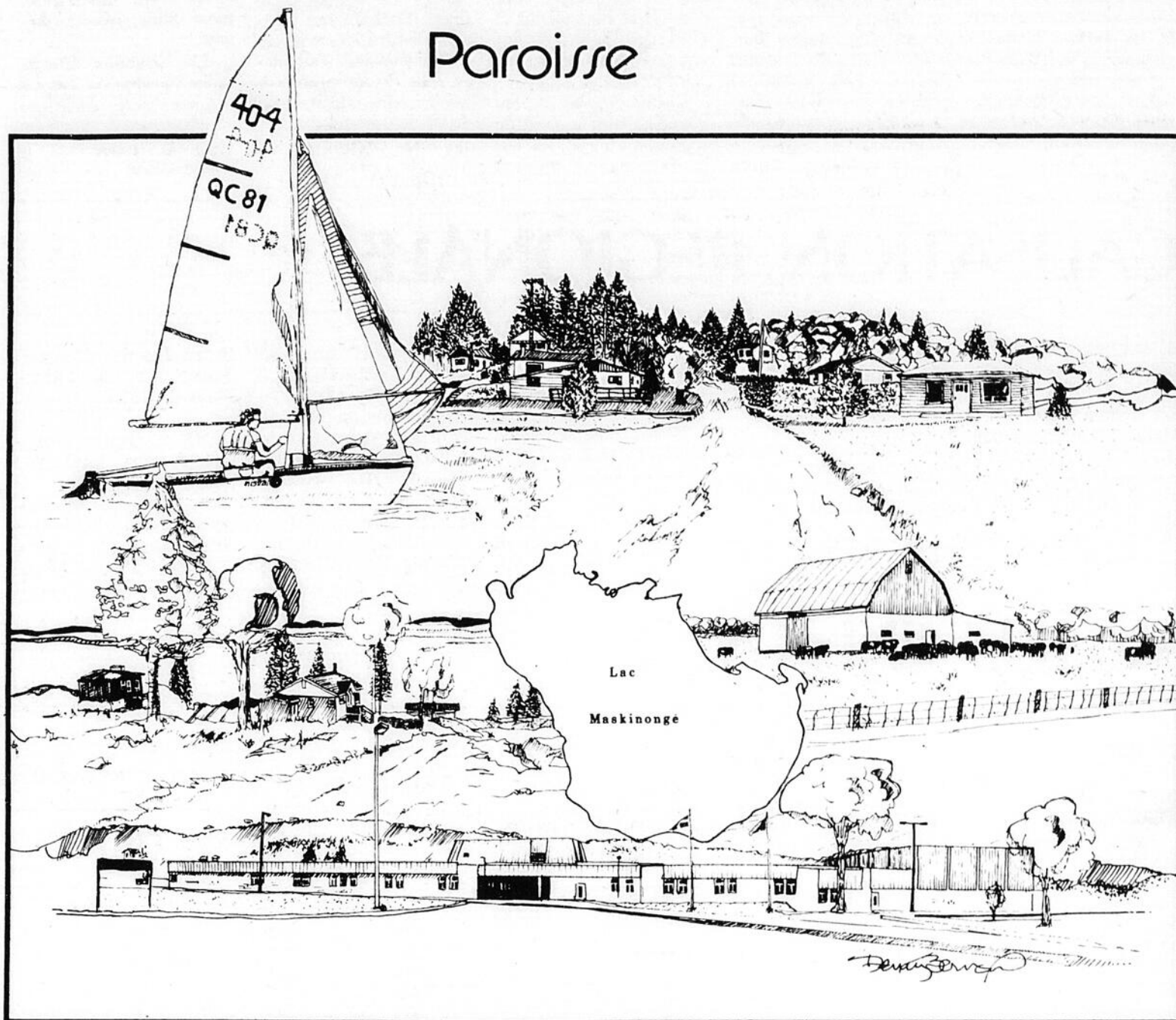
Me RICHARD DOUCET
notaire
836-7222
691, Montcalm
Berthierville Cessionnaire du greffe
de Me Bertrand Gervais

Sur rendez-vous: 836-7227
Jacelyn Savoie
OPTOMETRISTE
Examen de la vue — Verres de contact
Rééducation visuelle
494, MONTCALM, BERTHIERVILLE, QUE.

CLINIQUE D'OPTOMÉTRIE BERTHIERVILLE
Germain Lefebvre, O.D.-Christian Piette, O.D.
OPTOMÉTRISTES
EXAMEN DE LA VUE
LUNETTES & VERRES DE CONTACT
484, Frontenac Sur rendez-vous
Berthierville Tél.: 836-4746

Saint-Gabriel-de-Brandon

Paroisse



Plan d'urbanisme

BENDWELL
& associés ltée.
983 Hurl, Trois Rivières, Québec. G0R 4S3. (819) 374-2856



CONSULTATION PUBLIQUE

Plan d'urbanisme, règlement de zonage, de lotissement et de construction

Une soirée de consultation publique aura lieu à l'école polyvalente Bermon (6e Rang), le mercredi 14 octobre 1981, à 20h. Le Conseil Municipal et les consultants en urbanisme présenteront les grandes lignes du plan et de la réglementation.

Les personnes ou les groupes qui auront des commentaires ou des objections pourront soit l'exprimer lors de la soirée de consultation, soit

présenter un mémoire. La date limite de présentation des mémoires est le 14 octobre 1981. Tous les documents sont disponibles pour consultation au secrétariat de la municipalité.

Le plan et la réglementation d'urbanisme seront ensuite modifiés par l'éclairage ainsi apporté par les citoyens, et adoptés par le Conseil Municipal.

1. INTRODUCTION

Le 16 mars 1981: avis d'ordonnance du Ministère de l'Environnement du Québec concernant la protection des puits publics, le 27 mars 1981: résolution municipale en vue d'entreprendre l'élaboration d'un plan d'urbanisme et la modification de la réglementation existante.

Le plan d'urbanisme de la municipalité de paroisse de Saint-Gabriel-de-Brandon s'inscrit dans ce cadre d'interventions. Il condense dans ce texte et les cartes annexées, plusieurs mois d'études, de discussions, de réflexions sur le développement futur et l'aménagement de la municipalité.

L'aménagement du territoire est un processus politique où tous ont le droit de défendre une ou plusieurs options. Dès le départ, le Conseil municipal est intégré dans une série de discussions; la population intervient par la suite, soit lors d'assemblées formelles de consultation, soit lors d'interventions auprès

des personnes qu'elle a élues et qui forment le Conseil municipal. Quant au gouvernement, son rôle est indirect; il vote des lois et règlements, il émet des directives qui ont pour effet de cadrer ce processus politique. Le présent plan d'urbanisme se veut le fruit de tous ces efforts; les experts-conseils d'urbanisme ayant été un catalyseur.

Outre les études portant sur diverses composantes municipales, le plan d'urbanisme présente les grandes orientations en matière d'aménagement du territoire et les grandes affectations du sol. Les grandes orientations touchent les points suivants: la

concentration et l'intégration du développement, l'agriculture, la création, l'industrie et le choix d'un développement sans réseau d'égout. Les grandes affectations du sol prévoient des espaces aux fonctions d'urbanisme et d'aménagement: l'habitation, la villégiature, les indus-

tries et commerces, les espaces verts, l'agriculture, les zones de protection. Dans une perspective de moyen et long terme, l'harmonie se liera à l'intégration des divers noyaux de développement, actuellement identifiés. La collectivité municipale en tirera le plus grand bien.

2. LOCALISATION RÉGIONALE

2.1 De la région de Montréal

La région montréalaise (région 06) présente une grande diversité d'activités socio-économiques; une bonne partie de la population du Québec s'y trouve concentrée. Montréal, la capitale régio-

nale, exerce aussi son influence sur l'ensemble du Québec. En périphérie immédiate de Montréal, plusieurs centres sous-régionaux apparaissent tels Joliette, Granby, Saint-Hyacinthe, etc. Saint-Gabriel-de-Brandon fait partie de la sous-région de Joliette et

constitue un petit centre, à l'intérieur de cette classification des agglomérations.

2.2 ... à Saint-Gabriel-de-Brandon (paroisse)

Les municipalités de Saint-Gabriel (ville et pa-

roisse) sont un pôle local qui influence son milieu environnant de par une certaine concentration de services (commerciaux, gouvernementaux, etc.) et de population.

Située à quelques 50 km au nord de l'autoroute 40, le long de la route 348,

Saint-Gabriel (paroisse) entoure une partie du Lac Maskinongé. Dix municipalités ont un territoire contigu: Saint-Gabriel (ville), Saint-Charles-de-Mandeville, Saint-Didace, Saint-Barthélémy, Saint-Cuthbert, Saint-Norbert, Saint-Cléophas,

Saint-Jean-de-Matha, Saint-Damien, Saint-Félix-de-Valois.

Saint-Gabriel (paroisse) s'est développée par la mise en valeur de son territoire: agriculture, attrait naturels (relief montagneux, lacs). Elle devient une munici-

palité en 1855. Le 17 décembre 1892, une division territoriale s'opère avec la ville de Saint-Gabriel. Les deux municipalités possèdent des statuts respectifs mais leurs interrelations restent importantes.

3. LE MILIEU EXISTANT

3.1 Aspects physiques

3.1.1 Des sols argileux et caillouteux

Des sols minces, très pierreux, combinés à des sols du type loam sablo-caillouteux composent en majorité les territoires suivants: à l'est du Chemin du Lac et entre les domaines de villégiature du Lac Lamarre et Comtois. Les sols minces et très pierreux se retrouvent au sud du 1er Rang, et au niveau des vallons entre le 4ième Rang et le 6ième Rang. La roche-mère montre des dépôts de till du type caillouteux et gravelo-caillouteux.

Des dépôts de sable gravelo-caillouteux sont identifiés entre la grande gravière et la limite ouest de la municipalité, au domaine Bruneau près du Lac Maskinongé, et à mi-chemin le long du Chemin du Lac.

Des dépôts d'argile limoneuse et de loam sur argile se retrouvent: entre le Chemin du Lac et les vallons à l'ouest du 4ième Rang, entre la polyvalente Bermon et le domaine Comtois. Ils couvrent aussi une partie du domaine Bruneau.

L'argile, le limon et le sable caractérisent les sols non différenciés dans le secteur des domaines de villégiature Armstrong Pointe-Aux-Ormes, etc.; aux lacs Louise et Poitras; dans le territoire situé immédiatement au sud-ouest de la grande gravière.

Enfin, quelques affleurements rocheux, à la limite nord-ouest de la municipalité, complètent

cette description pédologique.

3.1.2 Le bassin du Lac Maskinongé

La municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon ceinture environ les 2/3 du Lac Maskinongé. La topographie du milieu emprunte une allure tantôt vallonnée, tantôt déprimée.

Le Lac Maskinongé se situe à une altitude de 142 mètres (467 pieds) au-dessus du niveau de la mer. L'altitude augmente progressivement, mais de façon discontinue, vers les limites municipales. Les rives du lac passent de 152m (500 pieds) au domaine Bruneau, à 168m (550 pieds) près du Rang Saint-David est, et à 184m (605 pieds) au niveau de la ville de Saint-Gabriel-de-Brandon et des secteurs contigus de la paroisse.

Les hauteurs suivantes sont observées en s'éloignant du Lac Maskinongé: 274m (900 pieds) près du domaine du Lac Lamarre (nord-ouest), 259m (850 pieds) entre le 4ième Rang et le 6ième Rang, 750m (2 460 pieds) à l'extrémité sud, 274 m (900 pieds) et 229m (750 pieds) à l'est. Les routes se situent à des altitudes de 137m (450 pieds), 152m (500 pieds) et 183m (600 pieds).

En général, le paysage est vallonné. Entre des points trop élevés et des dépressions trop prononcées, l'habitat agricole et rural s'est dressé.

3.1.3 Un territoire parsemé de lacs

La première composante du réseau hydrographique est le Lac

Maskinongé. Les vallées de quatre rivières convergent vers ce lac: rivière Matambin, rivière Maskinongé, rivière Mastigouche et rivière Bayonne.

La rivière Matambin se trouve à la limite nord-ouest de la municipalité, tandis que la rivière Maskinongé borne le secteur nord-est. La rivière Bayonne est localisée au sud du Lac Maskinongé, et la rivière Mastigouche fait partie de la municipalité voisine de Saint-Charles-de-Mandeville.

Le reste du territoire montre de nombreux lacs: à l'ouest, les Lacs Labrecque, Poitras, Berthier; au nord-ouest, les Lacs Lamarre, Robitaille, Payette; au sud-est, les Lacs à la Loutre, Louise, Hersey; ainsi que plusieurs autres petits lacs.

3.1.4 Un climat du type continental humide

Saint-Gabriel-de-Brandon présente un climat du type continental humide. Les précipitations sont en moyenne, sur une base annuelle: 58.8cm (23.14 pouces) de pluie et 230.9cm (90.9 pouces) de neige. Il y a de la neige mesurable au sol pendant 38 jours en moyenne.

Le tableau suivant montre la distribution des vents d'été (juin, juillet, août):

Nord	17%
Nord-est	14%
Est	3%
Sud-est	2%
Sud	24%
Sud-ouest	25%
Ouest	7%
Nord-ouest	9%

3.2 Caractéristiques socio-économiques

3.2.1 Croissance positive de la population

Établir la population actuelle de Saint-Gabriel-de-Brandon pose certaines difficultés. D'une part, les sources officielles gouvernementales et les sources locales se contredisent. D'autre part, il faut diviser la population en deux catégories: permanente et saisonnière.

Statistiques Canada et le Bureau de la Statistique du Québec évaluent la population permanente à 1 600 personnes en 1980. Le sommaire du rôle d'évaluation nous indique 689 bâtiments résidentiels; avec une moyenne de 3.7 personnes par famille, le résultat est 2 550 personnes permanentes en 1981. Cette deuxième estimation semble plus réaliste.

La population permanente connaît une hausse depuis 1961, à l'exclusion de 1977. La division de recensement de Berthier présente une évolution similaire. Phénomène s'inscrivant à l'encontre de la tendance décroissante de la plupart des municipalités du Québec, il faut souligner l'attrait naturel de la région et la proximité relative de la conurbation montréalaise.

Il y avait environ 52.6% d'hommes et 47.4% de femmes en 1976. Voici par ordre décroissant la proportion des groupes d'âge: 15-19 ans (14.7%), 25-34 ans (13.7%), 10-14 ans (11.8%), 45-54 ans (10.4%), 35-44 ans (9.8%), 20-24 ans (9.2%), 55-64 ans (8.8%), 0-4 ans

(7.2%), 5-9 ans (7.2%), 65-69 ans (3.6%), 70 ans et plus (3.6%).

TABLEAU 1 SAINT-GABRIEL-DE-BRANDON (Paroisse)

Années	Saint-Gabriel-de-Brandon		Division de recensement	
	Variation (nombre)	Variation (%)	Variation (nombre)	Variation (%)
1951	1 026	—	24 717	—
1956	903	-12.0%	26 359	+6.6%
1961	1 184	+31.1%	27 325	+3.7%
1966	1 225	+3.5%	27 035	-1.1%
1971	1 304	+6.5%	27 288	+0.9%
1976	1 519	+16.5%	28 465	+4.3%
1977	1 449	-4.6%	—	—
1978	1 500	+3.5%	—	—
1979	1 550	+3.3%	—	—
1980	1 600	+3.2%	—	—

Source: Statistiques Canada Compilation: Bendwell et Associés Ltée

TABLEAU 2 SAINT-GABRIEL-DE-BRANDON (Paroisse)

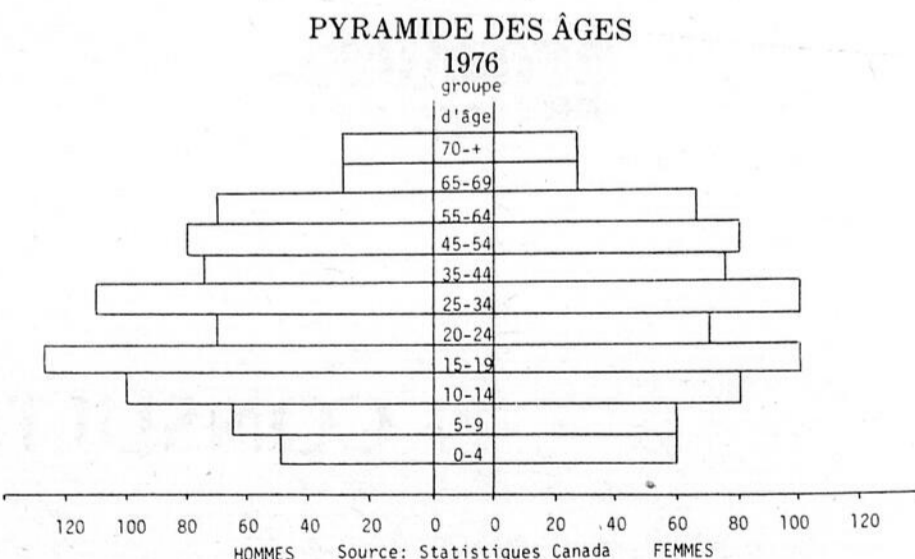
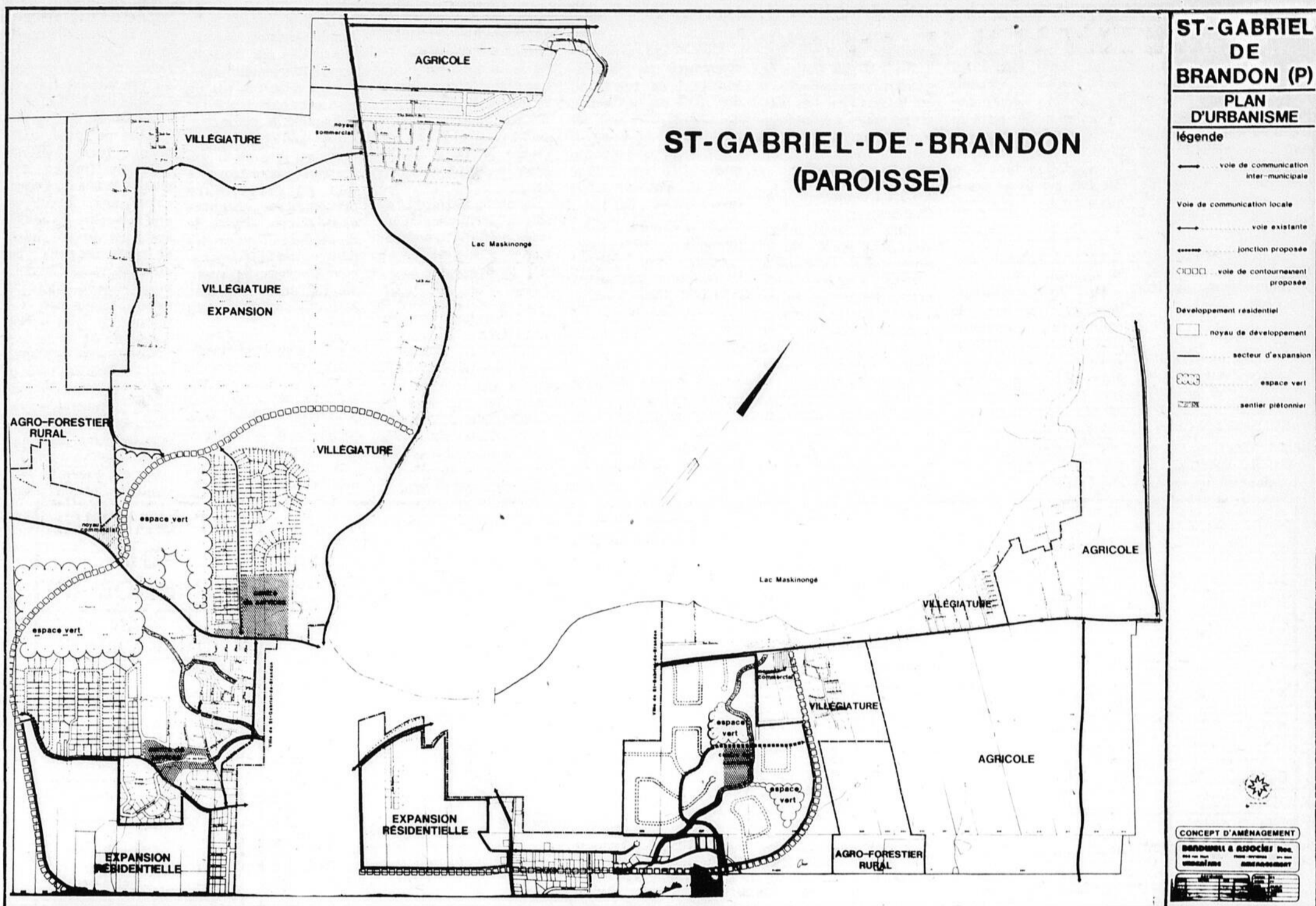


TABLEAU 3 SAINT-GABRIEL-DE-BRANDON (Paroisse)

	NOMBRE DE PERMIS DE CONSTRUCTION ACCORDÉS (Construction seulement)			
	RÉSIDENCES UNIFAMILIALES	RÉSIDENCES MULTIFAMILIALES	COMMERCES	INDUSTRIES
1977	40	—	—	—
1978	39	—	1	—
1979	55	—	2	3
1980	46	—	4	—

Source: Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon



La population saisonnière comprend deux catégories: fixe et flottante. La population saisonnière fixe est estimée à partir des quelques 627 chalets et roulotte apparaissant au rôle d'évaluation, et de la capacité d'accueil du camping Lanaudière (101 emplacements). En comptant une moyenne de 4 personnes par unité résidentielle, il y a quelques 2 912 personnes.

La population saisonnière flottante est difficile à mesurer. Les relations de parenté et de voisinage combinées à la présence d'un site naturel exceptionnel induisent un mouvement à la hausse de la population estivale. Cette population flottante atteint des chiffres d'environ 2 500 à 3 500 personnes. Au total, la population de Saint-Gabriel-de-Brandon varie de 8 000 à 9 000 personnes durant l'été.

D'après le nombre de permis de construction accordés depuis 1977, l'impact sur la répartition spatiale de la population est grand. Environ 180 permis ont été émis depuis 1977 pour la construction de résidences permanentes ou saisonnières, 7 permis pour des commerces et 3 pour des industries. La moyenne annuelle est donc de 45 nouvelles constructions résiden-

tielles.

3.2.2 Une main-d'oeuvre extérieure et intérieure

Plusieurs résidents de Saint-Gabriel trouvent de l'emploi dans leur municipalité. L'exploitation des ressources naturelles (agriculture, boisés privés), les commerces et les industries fournissent de nombreux emplois.

Comme la ville et la paroisse de Saint-Gabriel-de-Brandon ont des relations très étroites de par leur localisation géographique, la main-d'oeuvre voyage d'un endroit à l'autre.

Ces mouvements de main-d'oeuvre existent aussi entre ces deux municipalités et la région avoisinante. Une certaine partie de la population se rend à Joliette et à Berthier pour travailler.

3.2.3 Structure industrielle et tertiaire

Sur le plan industriel, sept petites et moyennes entreprises (PME) sont en opération sur le territoire de Saint-Gabriel (paroisse). Environ 134 emplois sont impliqués: Sarrazin Clothing, manufacture de vêtements (67 emplois); J.M. Bibeau, fabricant de boîtes de camion (16 emplois); J.M. Roberge, manufacture de meubles (1 emploi); Industries Saulnier, réparation de meubles et de camions (34 emplois); Décor Flamme, fabricant de portes de foyer (5 em-

ploi); Industries Beausoleil, fabricant de poêles à combustion lente (10 emplois), et A. Lafrenière, fabrication de rampes d'escalier (1 emploi).

Sur le plan des activités tertiaires, une trentaine de commerces existent dans la municipalité: concessionnaire d'automobiles, dépanneurs, commerces de fruits et légumes, stations services, garages mécaniques, ateliers de soudure, restaurants/bars, hôtels, terrains de camping, etc. Une polyvalente et un foyer pour personnes âgées complètent les activités tertiaires.

3.3 Utilisation du sol

Le territoire de Saint-Gabriel couvre une superficie approximative de 100.75 km². Afin de faciliter l'analyse du milieu existant, le territoire fut divisé en trois secteurs: nord-ouest du Lac Maskinongé, sud-est du Lac Maskinongé, le reste du territoire.

3.3.1 Nord-ouest du Lac Maskinongé

Ce secteur est bordé par les limites nord/nord-ouest de la municipalité, par le Lac Maskinongé, par les limites est/sud-est avec la ville de Saint-Gabriel, par les lots 629, 608 et 546 à l'ouest, et par les lots 546 à P-538 au sud.

3.3.1.1 Deux exploitations agricoles

Deux exploitations agricoles ont été identifiées dans cette zone, au carrefour du Chemin Saint-Damien et du Rang Lafrenière.

3.3.1.2 Plusieurs zones de villégiature

Le domaine Bruneau est situé au nord-ouest du Lac Maskinongé, entre le Chemin Saint-Damien et le plan d'eau; environ 77 résidences secondaires et une dizaine de résidences permanentes composent cette zone. D'autres bâtiments de villégiature apparaissent: près de la rivière Matambin, au domaine Comtois (à l'ouest du Chemin Saint-Damien), au domaine du Lac Lamarre et à proximité du Lac Robitaille, (à l'ouest du secteur), et au domaine du Lac des Sapsins (au sud de la Terrasse Deluxe).

Enfin, quelques résidences saisonnières sont éparpillées ici et là, dont certaines parmi les noyaux de résidences permanentes.

3.3.1.3 Noyau résidentiel discontinu

Un certain nombre de résidences permanentes, de type unifamilial, sont concentrées en face de la polyvalente Bermon. Connus sous le vocable Terrasse Deluxe, ce développement s'avère l'un des plus récents.

Greffés au réseau de la ville de Saint-Gabriel, la

rue Therrien et le Rang des Petits Cinq (dont le domaine Granger) constituent deux autres développements résidentiels. Enfin, des résidences permanentes existent le long du 6ième Rang et au domaine Morin, au nord-ouest de la municipalité.

Dans ce noyau, il y a environ 65% de résidences permanentes, 29% de résidences secondaires, et 6% de maisons mobiles.

3.3.1.4 Une industrie et quelques commerces

Localisée le long du 6ième Rang à proximité de la polyvalente Bermon, une industrie (Les Industries J.M. Roberge) fabrique des meubles.

L'Hôtel du Mont Lanaudière, le Camping Lanaudière et un dépanneur s'énoncent comme les bâtiments commerciaux du secteur.

3.3.1.5 Bâtiments institutionnels

Une école secondaire, la polyvalente Bermon, dessert la région et compte environ 350 élèves. Elle se situe sur le 6ième Rang, à proximité du Chemin Saint-Damien.

Une résidence pour personnes âgées, Chez Maman, d'une capacité de 14 personnes, a pignon sur le 6ième Rang.

3.3.1.6 Réseau routier

Le Chemin Saint-Damien a son origine dans la ville de Saint-

Gabriel, longe les rives du Lac Maskinongé et mène à Saint-Damien-de-Brandon. Le 6ième Rang part des limites avec la ville au niveau du Chemin Saint-Damien et suit un axe est/ouest. Ces deux voies régionales montrent un état satisfaisant.

Le Chemin du Mont Lanaudière se rend au Domaine du Lac Lamarre à partir du 6ième Rang. Plusieurs voies locales et collectrices desservent le noyau résidentiel discontinu et les domaines de villégiature. Leur état va de bon à mauvais; les problèmes consistent en un manque d'entretien, en des pentes abruptes en certaines occasions et en une largeur trop faible.

3.3.2 Sud-est du Lac Maskinongé

Les limites du secteur sont les suivantes: le chemin Beau Parant et le lot 214 au nord-est; les lots 412, 533 et 534 au sud; le lot 528 au sud-ouest; la ville de Saint-Gabriel à l'ouest; et le Lac Maskinongé.

3.3.2.1 Cinq exploitations agricoles

Cinq exploitations agricoles se retrouvent au carrefour des Rangs Saint-Damien, Saint-Edmond et du Chemin Beau Parant.

3.3.2.2 Deux noyaux de villégiature

Une première zone de villégiature existe en bordure de la rive sud-est du

Lac Maskinongé. Il s'agit des domaines Pointe-aux-Ormes, Armstrong et Royal. La majorité des bâtiments sont des chalets, alors que le domaine Armstrong comprend une petite concentration de roulotte.

Une deuxième zone, le Domaine Turenne, est localisée au sud du Rang Saint-Damien. Enfin, il faut noter quelques résidences saisonnières en bordure du Rang Saint-Damien.

3.3.2.3 Deux axes résidentiels

Outre l'implantation de bâtiments résidentiels le long des rangs existants, il y a deux axes de pénétration résidentielle: autour du Chemin des Lots et du Chemin du Lac; les rues Cléophas et Rosaire, greffées au réseau de la ville de Saint-Gabriel.

3.3.2.4 Industries et commerces

Sur le Chemin du Lac, à proximité des limites avec la ville de Saint-Gabriel, une industrie (Sarrazin Clothing) et quelques commerces (dépanneur, marchand de fruits et légumes, etc.) sont implantés. Un atelier de soudure sur le Chemin des Lots, un entrepôt, un dépanneur, une boutique et une plage (Plage Sarrazin) complètent ces vocations.

3.3.2.5 Réseau routier

Cinq voies régionales font partie de ce secteur:

le Rang Saint-Edmond, le Rang Saint-David (Route 348), le Chemin du Lac (Route 347), la rue Cléophas qui devient le 3ième Rang, et le Chemin Beau Parant. Des voies collectrices et locales structurent les domaines de villégiature et les axes de pénétration résidentielle; les mêmes remarques qu'en 3.3.1.6 s'appliquent ici.

Enfin, une section de la voie ferrée du Canadien Pacifique longe la rue Cléophas.

3.3.3 Territoire résiduel

Ce troisième secteur comprend tout le territoire de la municipalité sauf les deux premiers.

3.3.3.1 Nombreuses exploitations agricoles

La majorité des exploi-

tations agricoles se trouvent dans ce secteur, le long des 1er, 3ième et 4ième Rang, du Rang Saint-Louis et du Chemin du Lac. On y dénote une soixantaine de fermes, axées sur l'industrie laitière, porcine et avicole. L'exploitation forestière des lots privés se pratique aussi.

3.3.3.2 Villégiature embryonnaire

Des développements de villégiature, au stade embryonnaire, apparaissent aux Lacs Berthier, Poitras et Labrecque; mais leur importance n'égale pas celle des domaines mentionnés précédemment. Quelques résidences saisonnières furent érigées en bordure des rangs.

3.3.3.3 Implantations résidentielles le long des rangs existants

Il n'y a pas d'axes de pénétration résidentielle sur le territoire. Les bâtiments voués à cette fonction se sont localisés le long des rangs existants.

3.3.3.4 Commerces et industries

Cinq des sept industries font partie de ce secteur: J.M. Bibeau (fabricant de boîtes de camion), Industries Beau-soleil (fabricant de poêles à combustion lente) et Decor Flamme (fabricant de portes de foyer) sur le Chemin du Lac où à proximité; les Industries Saulnier (réparation de meubles et de camions) au sud de la Ville de Saint-Gabriel, et A. Lafrenière (fabricant de rampes d'es-

calier) sur le Rang Saint-Louis.

Une vingtaine de commerces se répartissent sur ce territoire, dont 50% sur le Chemin du Lac et 33% sur les 3ième et 4ième Rang. Il s'agit de garages mécaniques, d'un bar, d'une piste de moto-cross, de casses-croûtes, etc.

3.3.3.5 Fonction institutionnelle

Seule l'école Notre-Dame, une institution pour personnes handicapées, sur le Chemin du Lac, figure dans cette catégorie.

3.3.3.6 Réseau routier et ferroviaire

Dans cette région du Québec, Saint-Gabriel constitue une plaque tournante en matière de transport. La plupart des

rangs conduisent à des municipalités voisines: 6ième Rang, 4ième et 3ième Rang, Chemin du Lac, 1er Rang et Rang Saint-Edmond/Saint-André. D'autres chemins assurent une liaison interne: le rang Saint-Amable et le Chemin Thibault.

Une voie ferrée du Canadien Pacifique suit un tracé nord/sud, en décrivant un grand cercle.

3.4 Équipements urbains

3.4.1 Services communautaires

Le seul bâtiment communautaire identifié est la polyvalente Bermon; les réunions du Conseil municipal se tiennent à l'intérieur. L'édifice municipal (secrétariat) est situé dans la Ville de Saint-Gabriel.

Il n'y a pas de salle communautaire proprement dite, pas d'espace vert spécialement aménagé à cette fin, pas de transport public, pas d'équipement de voirie.

La cueillette des ordures et l'entretien des chemins sont octroyés à des entrepreneurs privés. Des ententes existent avec la ville de Saint-Gabriel pour les parcs et terrains de jeux, pour le service de l'incendie. La Sûreté du Québec assure la protection policière.

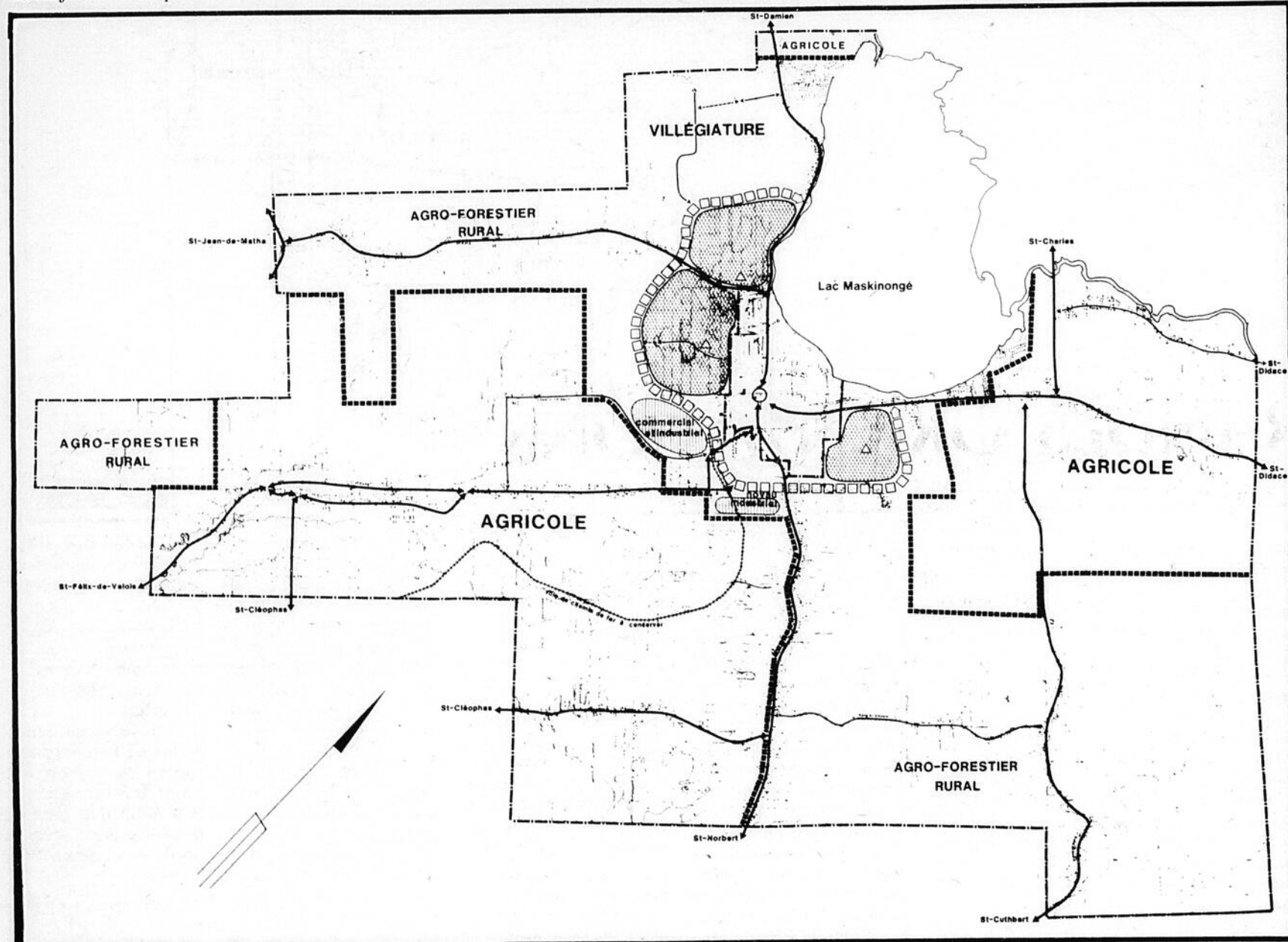
3.4.2 Aqueduc et égout

La Ville de Saint-Gabriel possède un réseau d'aqueduc, dont les puits sont localisés dans les limites de la paroisse, et un réseau d'égout.

Au niveau de l'aqueduc, la paroisse de Saint-

Gabriel dessert la polyvalente Bermon, l'Hôtel du Mont Lanaudière, plusieurs résidents le long du Chemin du Lac, du Chamin des Lots et de la rue Dequoy. Un certain nombre de réseaux d'aqueduc privé existent: Terrasse Deluxe, Domaines Bruneau, Pointeaux-Ormes, Armstrong, etc; la qualité de ces réseaux est variable, allant de très bonne dans le cas de la Terrasse Deluxe à modérément mauvaise dans d'autres cas. Les réseaux de Saint-Gabriel (paroisse) et de la Terrasse Deluxe s'alimentent à partir des puits de la ville de Saint-Gabriel.

Au niveau du service d'égout, la paroisse dessert le 6ième Rang jusqu'à la polyvalente Bermon et quelques résidents du Chemin du Lac.



ST-GABRIEL DE BRANDON (P)

PLAN D'URBANISME

légende

- unité de voisinage
- centre de services
- voie de communication inter-municipale
- Voie de communication municipale
- voie existante
- jonction proposée
- voie de contournement proposée

CONCEPT D'AMÉNAGEMENT

BENDWELL & ASSOCIÉS Inc.

URBANISME AMÉNAGEMENT

3.5 Potentiels et contraintes

3.5.1 Des potentiels élevés

Le territoire de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon (paroisse) renferme plusieurs potentiels intéressants. Le potentiel récréatif réfère à la présence de nombreux lacs (le Lac Maskinongé s'avérant le plus important) et d'un relief montagneux voire accidenté. Une zone d'excellent potentiel récréatif se situe au sud-est du Lac Maskinongé. D'autres zones de ce type bordent la rivière Maskinongé et le nord-ouest du Lac Maskinongé, et apparaissent à proximité du Lac Poitras.

Le potentiel agricole se concentre dans deux secteurs. Le premier est localisé près du Rang

Saint-Louis et du Rang Saint-David; le deuxième secteur, entre le Chemin du Lac, le Chemin Thibault et le 4ième Rang. Environ 80% de ces terres montrent un potentiel excellent pour l'agriculture.

Le territoire à potentiel forestier comprend une première zone à l'est du Chemin du Lac et au sud du Rang Saint-David. Une deuxième zone apparaît à l'ouest de la municipalité. Environ 50% du territoire s'inscrit comme ayant un potentiel forestier, qui s'avère excellent à 95%.

Un secteur de potentiel pour la sauvagine existe autour du Lac Poitras, tandis que la majorité du potentiel forestier intègre aussi un potentiel pour la faune ongulée.

3.5.2 Des contraintes sérieuses

Le Lac Maskinongé constitue à la fois un potentiel et une contrainte, dans la mesure où la mise en valeur optimale de son potentiel exige une rationalisation de son exploitation. Une trop grande densité d'implantations de bâtiments de villégiature sur des terrains dont la nature du sol s'avère déficiente, combinée à la diminution constante de secteurs de conservation naturelle, amènera des problèmes à court et à long terme. À court terme, une pollution biophysique et visuelle apparaîtra, ce qui réduira sensiblement son potentiel d'utilisation. À moyen et à long terme, le lac vieillira prématurément, ce qui éliminera son potentiel et sa valeur en tant que ressource. Ce caractère ambivalent (potentiel et contrainte) s'applique

aux autres lacs de la municipalité.

Une deuxième contrainte s'énonce comme la présence d'un milieu bâti, c'est-à-dire qu'un habitat rural et urbain s'est dressé, et de façon relativement concentrée en certains endroits. Des développements résidentiels permanents sont apparus dans des secteurs distincts: Terrasse Deluxe, Domaines Granger et Therrien; rues Cléophas et Rosaire; Chemin des Lots. Le même phénomène s'est produit pour les développements résidentiels saisonniers et tend à se perpétuer. Des rues et des rangers existent. Tous ces éléments du milieu bâti doivent être pris en considération et deviennent, dans certains cas, des contraintes à l'aménagement optimal

d'une municipalité.

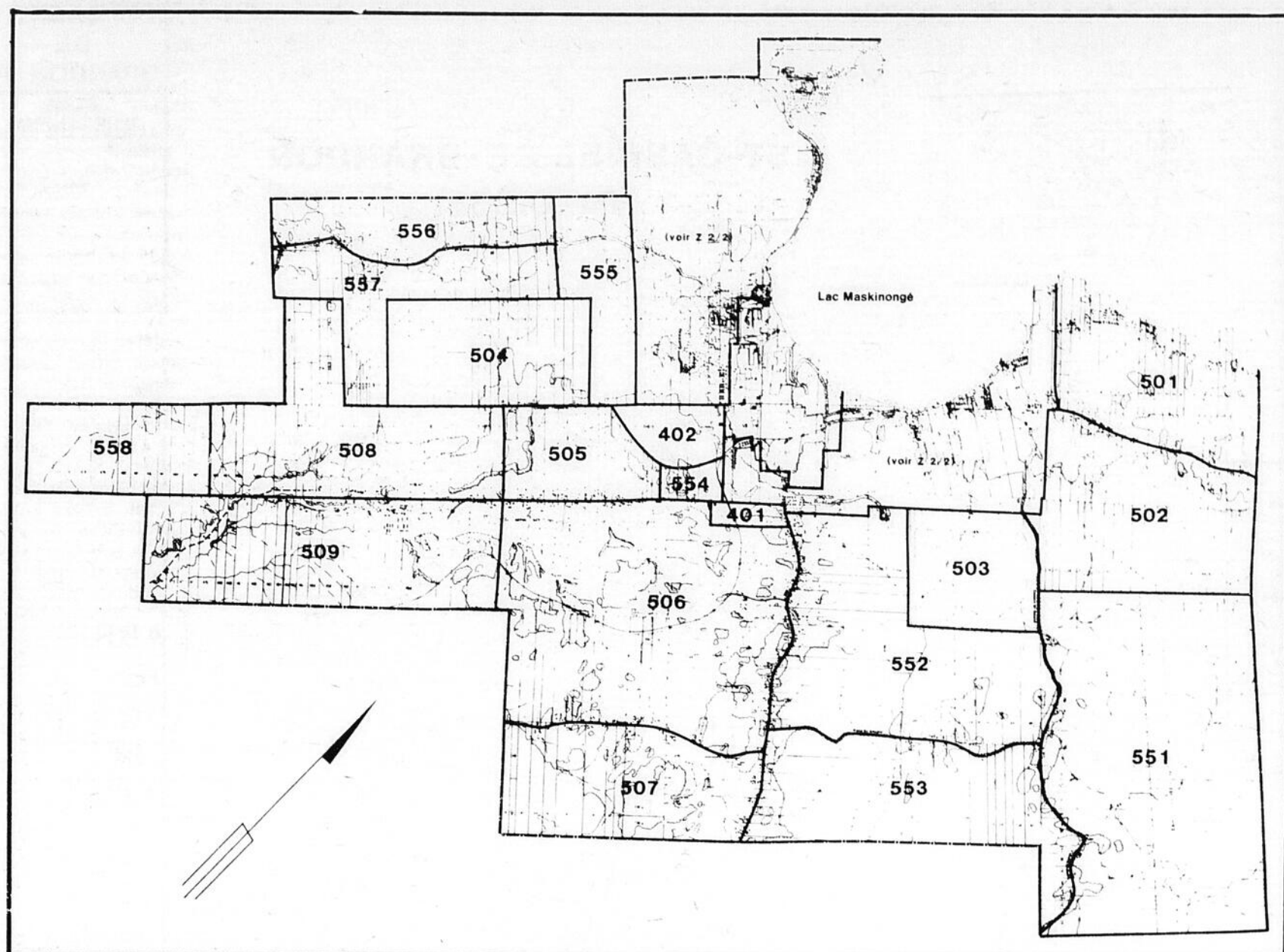
La topographie s'énonce comme une autre contrainte. Il est difficile de procéder à des implantations résidentielles (ou autres) lorsque la pente est trop forte. De même, la construction de rues avec des pentes abruptes complique son accès et son entretien. Dans le cas de l'installation d'un réseau d'égout, la topographie constitue un facteur de premier ordre.

Les secteurs de développement résidentiel à Saint-Gabriel montrent une topographie vallonnée, et parfois accidentée. La topographie et la nature du sol sont deux facteurs qui réduisent de façon significative la capacité du sol à épurer les eaux usées. Une telle contrainte met donc un frein à la localisation de certains développements.

La nature du sol est une contrainte d'importance. À proximité des puits publics, une zone de sable et de gravier en surface risque d'induire une contamination de la nappe d'eau profonde, de par son caractère très perméable. Cette zone englobe tout le secteur compris entre la grande gravière et la ville de Saint-Gabriel d'une part, et le 6ième Rang et le Lac Payette d'autre part; le Domaine Granger et le Lac Labrecque font partie de ce secteur. Au sud et à l'ouest du Chemin du Mont Lanaudière, de même qu'à l'ouest du Lac Labrecque, deux petites zones sans couches de sol suffisamment protectrices peuvent également avoir un effet contaminant, par migration, sur les puits publics. Enfin, le secteur à l'ouest de la

polyvalente Bermon et celui de la Terrasse Deluxe se composent de sable et de gravier dont les caractéristiques posent un peu moins de problèmes.

La prise en considération de cette contrainte implique des limitations aux implantations de type résidentiel et commercial. Des dimensions minimum de terrains et des fosses septiques conformes aux prescriptions environnementales seront nécessaires. Dans les secteurs où la capacité du sol à épurer les eaux usées sera nettement déficiente, les constructions seront défendues. Quant aux postes de distribution d'essence et aux nouvelles exploitations de production animale, leur présence n'est pas souhaitable à proximité des



ST-GABRIEL DE BRANDON (P)

PLAN D'URBANISME

légende

400	industriel
500	agricole
550	agro-forestier rural

ZONAGE Z 1/2

BENDWELL & ASSOCIES Inc.
URBANISME AMÉNAGEMENT

4. LES GRANDES ORIENTATIONS

4.1 Un développement concentré et intégré

Une première grande orientation que la municipalité de paroisse de Saint-Gabriel-de-Brandon met de l'avant dans le cadre du plan d'urbanisme est la concentration et l'intégration de son développement. Cette orientation vise à harmoniser les différentes fonctions urbaines, tout en respectant la capacité financière et administrative de la municipalité.

de développement domiciliaire et un secteur agro-forestier. Trois unités de voisinage se différencieront à moyen et à long terme dans le secteur de développement. Des centres de services, incluant des équipements commerciaux, récréatifs et institutionnels, desserviront la population habitant ces unités. Une voie de contournement assurera la communication entre les trois unités de voisinage, et séparera le secteur de développement du secteur agro-forestier.

cette structuration favorisera l'émergence d'un sentiment d'appartenance prononcé vis-à-vis une unité de voisinage d'une part, et les diverses unités, voire l'ensemble de la population, d'autre part.

4.2 Un développement récréatif

La situation de Saint-Gabriel dans un milieu naturel exceptionnel et les tendances antérieures de développement ne peuvent qu'inciter à la consolidation et au développement de sa fonction récréative.

municipalité serviront à l'implantation de bâtiments de villégiature, solidifiant les noyaux existants. En ce qui concerne les activités relatives à la récréation en plein air, une articulation des efforts conduira certes à des résultats intéressants. L'utilisation du Lac Maskinongé comme tremplin pour certaines activités (telle la voile, etc.), la mise en valeur d'un territoire vallonné parsemé de petits lacs comme support à d'autres activités (détente en plein air, randonnées, etc.), compléteront et stimuleront les comportements

déjà manifestés.

4.3 Une consolidation de l'agriculture

L'agriculture constituant l'un des meilleurs potentiels de la municipalité, il va de soi que son maintien et son extension s'avèrent l'une des grandes orientations. Les pratiques agricoles ont contribué et contribuent à l'économie locale. De concert avec la loi sur la Protection du Territoire Agricole (loi 90), ces pratiques seront favorisées.

4.4 Une structuration de l'espace industriel

Plusieurs petites et moyennes industries existent sur le territoire municipal; elles sont réparties ici et là. Les nouvelles implantations seront orientées vers un secteur précis, ce qui permettra de maximaliser la rationalité économique de l'entreprise et la rationalité administrative de la municipalité. Parallèlement, l'harmonie entre les diverses fonctions urbaines sera facilitée.

4.5 Un développement sans réseau d'égout sanitaire

L'atteinte de ces

grandes orientations s'effectuera sans la mise en place d'un réseau d'égout sanitaire. Les nouvelles constructions devront être pourvues d'un système d'épuration des eaux usées conforme aux exigences environnementales. Dans la mesure où des contraintes spéciales en matière d'environnement existent comme sur le territoire à proximité des puits publics de la ville de Saint-Gabriel, il sera impossible de permettre les constructions sur des terrains trop petits.

5. LES GRANDES AFFECTATIONS DU SOL

5.1 Zones de protection

5.1.1. Les lacs
Afin de protéger des plans d'eau, en tant que ressource et en tant que support à des activités récréatives, une zone de protection sera établie sur une distance de 230 mètres (754 pieds) de la ligne du rivage des Lacs Maskinongé, Lamarre, Robitaille, Labrecque et Poitras.
À l'intérieur de cette zone, les bâtiments de villégiature pourront

s'implanter sur des lots dont la dimension minimum sera de 4 000 m² (43 053 pieds carrés)

5.1.2 Les puits publics
Étant donné l'avis d'ordonnance (16 mars 1981) du Ministère de l'Environnement concernant la protection des puits publics de la ville de Saint-Gabriel, des dispositions spéciales s'appliqueront aux futures résidences dans les secteurs contigus. Les dispositions seront conformes à l'avis ministériel.

5.1.3 Les zones inondables

Les zones inondables sont localisées autour du Lac Maskinongé avec une cote de niveau inférieure à 145.63 mètres (478 pieds), datum géodésique canadien. Dans ces zones et celles qui sont contiguës, des normes d'implantations viendront protéger les nouveaux résidents des dangers d'inondations.

5.2 Trois unités de voisinage

Trois unités de voi-

sinage sont prévues dans le secteur de développement domiciliaire de la municipalité. Une voie de communication, du Rang Saint-David au Chemin Saint-Damien, ceinturera ces trois unités.

5.2.1 Mont Lanaudière

Une première unité de voisinage apparaîtra le long du Chemin du Mont Lanaudière, englobant la polyvalente Bermon et le Domaine Val Plaisance. Le noyau de développement résidentiel de première phase se situera de part et d'autre du Chemin

du Mont Lanaudière, devenue voie de desserte. Un réseau de voies locales assurera la desserte des bâtiments.

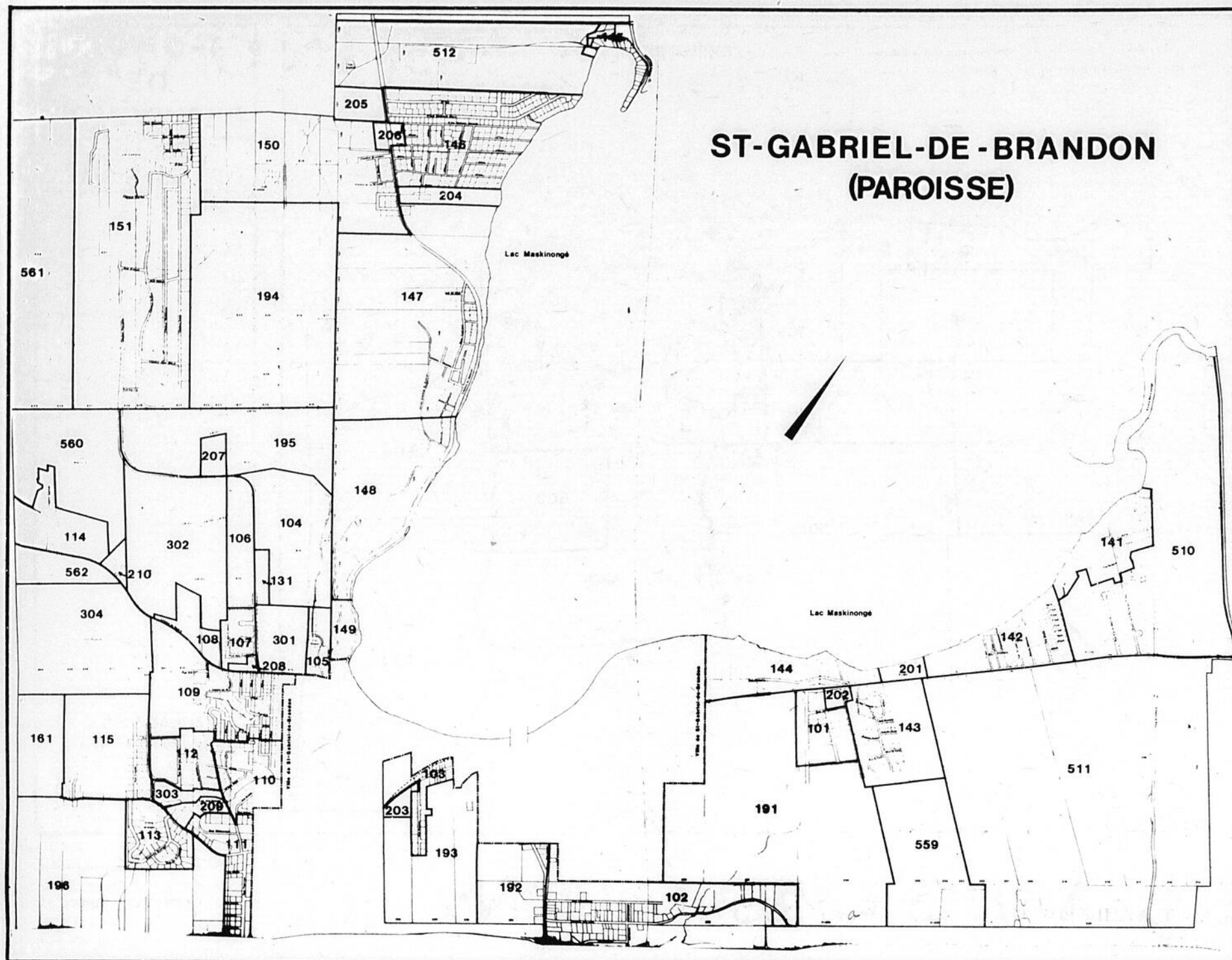
Un espace institutionnel (d'environ 1.6 hectare (4 acres) s'ajoutera à la superficie de terrain actuellement occupé par la polyvalente Bermon. Il accueillera des bâtiments voués à cette fonction, dont éventuellement une école primaire, en vue de répondre aux besoins de la population future. Un espace commercial (2.1 hectares (5.2 acres) se

situera à la jonction du Chemin du Mont Lanaudière et du 6^e Rang. Deux parcs desserviront le secteur dont l'un à caractère local (1.6 hectare) et l'autre à caractère municipal (30.7 hectares).

5.2.2. Deluxe-Granger

Une deuxième unité de voisinage sera formée à partir des Domaines Deluxe, Therrien, Des Sapsins et Granger, et du Lac Payette. Elle est limitée par le 6^e Rang, la ville de Saint-Gabriel et la future voie de contournement.

Une bonne partie des implantations résidentielles se sont effectuées ces dernières années dans ces domaines. Ceux-ci pourront recevoir à court et à moyen terme, d'autres résidences. Un noyau de développement se greffera à l'extrémité du Rang des Petits Cinq. Toutes ces futures implantations constitueront la phase I de développement. À long terme, une deuxième phase se localisera autour du Domaine Granger, au sud du Rang des Petits Cinq.



ST-GABRIEL DE BRANDON (P)

PLAN D'URBANISME

légende

- 100 résidentiel unifamilial
- 130 résidentiel bifamilial et trifamilial
- 140 résidence saisonnière
- 160 maison mobile
- 190 aménagement différé
- 200 commercial
- 300 institutionnel
- 500 agricole
- 550 agro-forestier rural

ZONAGE Z 2/2

BENDWELL & ASSOCIÉS Inc.

urbanisme aménagement

Cette unité de voisinage sera complétée par l'addition d'espaces commerciaux, institutionnels et récréatifs. Les espaces commerciaux et institutionnels (d'environ 4.4 hectares (10.8 acres), deviendront un centre de services à la communauté, localisé le long du Rang des Petits Cinq, à la jonction avec la rue André. Des commerces de voisinage, garderie, école élémentaire, clinique de santé, etc., pourront s'établir dans ce centre. Un espace récréatif, d'une superficie approximative de 33 hectares (81.3 acres) intégrera le Lac Payette. Desservant à la fois l'unité de voisinage et l'ensemble de la municipalité, des activités de plein air (détente, randonnées, pêche, etc.) seront favorisées.

Le réseau routier sera complété de façon à desservir les nouvelles implantations et à relier la Terrasse Deluxe au Domaine des Sapins. Deux jonctions sont prévues: extension de la 1ère avenue pour rejoindre la rue Michel (par un chemin passant dans la ville de Saint-Gabriel), extension du Chemin du Lac des Sapins jusqu'à la 6e avenue.

5.2.3 Chemin des Lots — Préville

Une autre unité de voisinage intégrera le Chemin des Lots, la rue Pré-

ville et le secteur à l'ouest de la rue Préville. Le Domaine Préville et celui du Chamin des Lots verront leur développement consolidé dans une première phase. La zone comprise entre le Rang Saint-David, la future voie de contournement, le Chemin des Lots et les limites municipales, servira de réserve de deuxième phase.

Afin de répondre aux besoins futurs de la population, des espaces récréatifs, commerciaux et institutionnels sont prévus, et formeront un centre de services. Leur localisation au coeur de l'unité de voisinage favorisera la desserte. Les commerces et les bâtiments institutionnels pourront profiter d'une superficie respective de 2 hectares (5 acres), tandis que les espaces verts occuperont une superficie de l'ordre de 3.6 hectares (9 acres). Un réseau de sentiers reliera le centre de services à tous les coins de l'unité de voisinage.

Le réseau routier sera constitué d'une part, de la voie de contournement, et d'autre part, de voies de desserte locale. La voie de contournement apparaîtra comme l'extension de la rue Préville pour rejoindre le Chemin des Lots. La desserte locale comprendra une voie de desserte interne et plusieurs voies résidentielles locales.

5.2.4 Autres secteurs d'implantation

Le secteur de la rue Rosaire et l'espace borné par la voie de contournement et le Chemin du Lac serviront de réserve aux futures implantations résidentielles.

À l'extérieur de la voie de contournement, d'autres résidences unifamiliales seront permises le long des rangs et chemins existants. La densité sera faible et aucun nouvel axe de pénétration résidentielle n'y sera autorisé. Les zones de villégiature font cependant exception.

5.2.5 Densité d'occupation au sol

En assumant que 50% des nouvelles résidences iront dans ces unités de voisinage, la superficie réservée pour la première phase est suffisante pour répondre au besoin en espace résidentiel d'ici les quinze (15) prochaines années.

La densité d'occupation du sol s'élèvera à 6.7 logements à l'hectare, c'est-à-dire des lots de l'ordre de 1 500 mètres carrés (16 144.5 pieds carrés), si un réseau d'aqueduc dessert les habitations. Dans la mesure où il n'y aura pas de réseau d'aqueduc, la superficie minimum des lots doublera. La proximité des puits publics et la nature du sol empêcheront d'accorder des privilèges aux propriétaires

de lots vacants dérogeant aux normes de lotissement.

Selon la tendance actuelle du développement, la majorité des résidences seront du type unifamilial. Des bâtiments bifamiliaux et trifamiliaux pourront s'implanter le long du Chamin du Mont Lanaudière, mais leur implantation devra respecter les normes environnementales. Quant aux maisons mobiles, elles seront intégrées dans un secteur précis.

Les commerces suivent les mêmes normes de densité que les résidences. La densité des bâtiments institutionnels sera de 4 bâtiments à l'hectare si lot partiellement desservi, de 2.5 à l'hectare si lot non desservi, de 5.4 à l'hectare si lot desservi par l'aqueduc et l'égout.

5.3 Villégiature

La présence de lacs a incité l'émergence de nombreuses résidences saisonnières. Ainsi en est-il des Lacs Maskinongé, Lamarre, Labrecque et Poitras.

Au nord-ouest du territoire municipal, les Domaines du Lac Lamarre, Comtois, Morin, Bruneau, du Lac Bruneau, verront leur développement consolidé. À long terme, le secteur au sud du Lac Bruneau pourra accueillir des bâtiments

de villégiature; un chemin reliera le Chemin Arthur au Chemin Saint-Damien. Cette zone deviendra un des piliers en cette matière à l'intérieur de la municipalité. Une zone mixte commerciale/résidentielle sera localisée le long du Chemin Saint-Damien, à proximité des deux terrains de camping; elle favorisera une transition au fur et à mesure que des besoins seront identifiés.

Le sud-est du Lac Maskinongé s'est avéré dans l'histoire du développement municipal comme un deuxième pilier de villégiature. Les Domaines Royal, Armstrong et Turenne ont fait figure de proue. À l'intérieur de la zone de protection de 230 mètres, d'autres bâtiments de villégiature pourront être érigés. À l'extérieur de cette zone de protection, le Domaine Turenne sera consolidé.

Deux autres zones de villégiature, de moindre importance apparaîtront dans le reste du territoire municipal. Il s'agit des Lacs Labrecque et Poitras. Ces zones s'étendront approximativement sur une distance de 300 mètres (984 pieds) de la ligne du rivage.

Dans la zone de protection des lacs, la densité d'occupation au sol correspondra à celle prévue à la section 5.2.5, c'est-à-dire 2.5 résidences saisonnières à l'hectare. À

l'extérieur de cette zone de protection, la densité s'établira à 3.3 bâtiments à l'hectare ou à 6.7 bâtiments à l'hectare si présence d'un réseau d'aqueduc.

5.4 Zones industrielles

Afin d'accueillir et d'intégrer les industries qui sont susceptibles de se localiser dans la municipalité, une zone industrielle est prévue le long du Chemin du Lac, à proximité des limites de la ville de Saint-Gabriel.

Cette zone répond à de nombreux critères dont la direction des vents dominants, la présence d'un axe routier important et la possibilité d'une liaison avec un deuxième axe de cet ordre, et l'évolution récente du développement municipal dans ce secteur. D'une superficie approximative de 25 hectares, la zone industrielle accueillera des industries légères, des commerces de gros, c'est-à-dire des bâtiments posant peu de contraintes à l'environnement.

Une zone mixte industrielle/commerciale sera localisée sur le site de la grande gravière, contiguë à la voie de contournement. Cette voie séparera la zone mixte de l'unité de voisinage adjacente. La zone mixte servira de réserve et ne pourra pas recevoir des bâtiments présentant des nuisances à l'environnement.

L'émergence d'une voie de contournement conditionnera des besoins en commerces routiers et en commerces nécessitant de grands espaces.

La densité maximum d'implantation s'établira à 10.7 industries à l'hectare si présence d'un réseau d'aqueduc et d'égout (lot de 903 mètres carrés ou 10 000 pieds carrés, minimum), 5.4 industries à l'hectare si lot partiellement desservi (lot de 1 860 mètres carrés ou 20 000 pieds carrés, minimum), et 2.5 industries à l'hectare si le lot n'est pas desservi.

5.5 Zones commerciales

Plusieurs petites zones commerciales ont été prévues pour répondre aux besoins des résidents des unités de voisinage et des secteurs de villégiature. Ces zones apparaîtront dans des endroits stratégiques.

La voie de contournement projetée amènera des conséquences positives sur l'économie locale, en drainant le trafic de transit. Il faut donc favoriser les retombées en prévoyant des espaces pour desservir les voyageurs.

Comme il fut mentionné à la section précédente, une zone mixte commerciale/industrielle sera située sur le site de la grande gravière. Cet espace facilitera les développements commerciaux

6. MISE EN OEUVRE

éventuels, destinés à l'ensemble de la municipalité. Deux autres petites zones, d'une superficie d'environ 1.0 hectare chacune, apparaîtront à la jonction de la future voie de contournement avec le 6e Rang et avec le rang Saint-David.

La densité d'occupation au sol s'assimilera avec celle prévue pour les bâtiments commerciaux.

5.6 Les espaces verts

Plusieurs espaces verts ou espaces destinés à des fins récréatives apparaîtront dans les unités de voisinage. Les espaces à caractère local occupent une superficie de l'ordre de 5.2 hectares (13 acres); celui à caractère municipal, à l'ouest du Chemin du Mont Lanaudière, a une superficie d'environ 30.7 hectares (76 acres). Le Lac Payette sera utilisé à la fois comme parc municipal et comme parc local; sa superficie atteint quelque 33 hectares (81.3 acres).

Plusieurs sentiers piétonniers assureront la jonction avec les différents coins des secteurs de développement. La superficie totale réservée à cette fonction, dépasse la norme généralement admise.

5.7 Zones agro-forestières

Le territoire résiduel, qui ne fait pas partie des secteurs d'affectations précédents, constituera une zone agro-forestière. Les usages relatifs à l'exploitation agricole et forestière seront autorisés, en accord avec le potentiel qui représentent ces terres.

Des résidences unifamiliales pourront être implantées le long des rangs et chemins existants, selon une densité d'occupation faible: 3.3 résidences par hectare (lot de 3 000 mètres carrés minimum) si non desservies par l'aqueduc et 6.7 résidences par hectare, si lot desservi.

Une partie appréciable de ce territoire résiduel se trouve inclus dans le décret du 31 juillet 1981, de la Loi sur la Protection du Territoire Agricole (loi 90).

5.8 Infrastructures routières

Les sections précédentes, particulièrement celle relative aux noyaux de développements résidentiels, ont fait état de l'éventualité de nouvelles rues afin de desservir les habitations. Le réseau routier local se développera donc par l'addition de nouvelles voies.

Le parachèvement d'un réseau routier municipal, par la mise en place d'une voie de contournement, permettra d'intégrer les diverses unités de voisinage et de structurer les échanges de biens et de services dans un tout cohérent. Les gens de la municipalité pourront circuler d'est en ouest, dans une phase de

moyen et long terme, sans passer par d'autres municipalités. Le sentiment d'appartenance et la structure économique s'en trouveront renforcés.

La voie de contournement reliera le Rang Saint-David au Chemin Saint-Damien, en ceinturant les unités de voisinage au sud de la ville de Saint-Gabriel. Elle partira de la rue Préville, rejoindra le Chemin des Lots, traversera le Chemin du Lac pour atteindre la voie ferrée, longera cette dernière et la grande gravière, contournera le Lac Payette, passera à proximité de l'Hôtel du Mont Lanaudière pour déboucher sur le Chemin Saint-Damien.

Des jonctions sont prévues aux endroits sui-

vants: du Rang des Petits Cinq à la voie de contournement, du Domaine des Sapins à la Terrasse Deluxe, du 4e Rang à la voie de contournement, du Lac Bruneau au Lac Lamarre.

Les rues résidentielles locales (privées ou publiques) devront avoir 15.0 mètres (48 pieds) de largeur, les voies de desserte, 20 mètres (66 pieds) et les voies collectrices, 25 mètres (82 pieds).

À l'exclusion des zones de développement, le réseau routier actuel répond amplement aux besoins de la municipalité; ce qui n'exclut pas l'exécution de travaux d'amélioration ou d'entretien.

5.9 Étude d'immobilisations

L'étude d'immobilisa-

tions a pour but de préciser les coûts inhérents à certains aménagements prévus au plan d'urbanisme. Les coûts sont présentés en dollars 1981, en valeur moyenne d'exécution de travaux semblables.

Plusieurs aménagements ne sont pas à la charge de la municipalité. Ainsi en est-il de la plupart des bâtiments institutionnels ou équipement pour l'homme et de voies de circulation de nature inter-municipales. L'intérêt portera surtout sur la construction de routes locales et l'aménagement minimum d'espaces verts. L'évaluation se base sur une exécution normale, sans problème majeur.

5.9.1 Le réseau routier

TRAVAIL PROJETÉ	Largeur (mètres)	Longueur (km)	Coûts prévus	
			Route asphaltée	Route non asphaltée
Développement Lanaudière	15	2.03	\$152 250	\$121 800
Jonction Lac Bruneau/Lac Lamarre	20	0.42	42 000	33 600
Développement Deluxe - Granger	15	1.75	131 250	105 000
Jonction Rang des Petits Cinq/Voie de contournement	20	0.33	33 000	26 400
Développement Préville	20	6.0	600 000	480 000
— Voie de desserte	15	13.3	997 500	798 000

5.9.2 Les espaces verts

Le coût des aménagements récréatifs varie en

fonction des buts poursuivis. Les coûts présentés ici réfèrent à des

travaux minimum de nettoyage et d'engazonnement.

TRAVAIL PROJETÉ	Superficie HA	(Acres)	Coûts	
			Min.	Max.
Développement Lanaudière — local	1.6	(4)	\$20 000	\$60 000
Développement Préville	3.6	(9)	45 000	135 000

5.9.3 Subventions éven-tuelles

Des subventions peuvent être accordées dans

le cadre de certains programmes gouvernementaux, qui visent à améliorer la qualité de vie municipale et/ou à réduire le

chômage. La municipalité devient maître-d'oeuvre des travaux et profite de ces programmes conjonctuels.

GRILLE DES SPECIFICATIONS

GROUPES	101 à 115	131	141 à 151	161	191	192 à 196	194 à 195	201 à 205	202	203	206	207	208 à 209	210	301 à 304	302	401	402	501 à 512	551 à 562	
1. HABITATIONS																					
- Unifamiliales isolées	X				X	X													X	X	
- Unifamiliales jumelées		X																			
- Unifamiliales en rangée		X																			
- Bi/trifamiliales		X																			
- Maisons mobiles				X																	
- Résidences saisonnières			X				X				X										
2. COMMERCES																					
1. Bureaux					X								X								
2. Services					X				X	X	X		X	X							
3. Hôtellerie																					
- Hôtels/Motels									X			X									
- Restaurants									X	X	X		X	X							
4. Vente au détail					X				X	X	X		X	X							
5. Accès sur l'automobile																					
- Vente																					
- Postes d'essence									X	X											
- Services à l'auto									X		X			X							
6. Commerces de gros																	X	X			
7. Semi-industriel																	X	X			
8. Récréation commerciale																					
- Intérieure																					
- Extérieure								X													
3. PUBLIC ET SEMI-PUBLIC																					
1. Voisinage					X										X						
2. Communauté					X										X	X					
3. Utilités																					
4. INDUSTRIES																		X	X		
1. Sans nuisance																		X	X		
2. Nuisance limitée																		X	X		
3. Extraction																					
5. AGRO-FORÊSTIER																					
1. Culture maraîchère																			X	X	
2. Culture et élevage																			X	X	
3. Exploitation forestière																			X	X	
DOMINANCE	H	H	H	H	H	H	H	C	C	C	C	C	C	C	P	P	I	I	A	A	
Hauteur maximale (mètres)	8	15	8	8	8	8	8	12	12	12	12	12	12	12							
Coefficient d'emprise au sol																					
Coefficient d'occupation au sol																					
Marge de recul avant (mètres)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	3	3	3	3	3	3	3							
Normes particulières																			Aire tampon		

Titre du règlement	DÉFINITIONS	BUTS
Zonage	Mesure législative définissant les usages permis sur un terrain: résidence, commerce, industrie, public.	Assurer le contrôle de l'environnement physique du territoire
Lotissement	Mesure législative cadrant l'action de la division des terrains en parcelle à construire.	Assurer aux citoyens de se construire sur une propriété clairement définie.
Construction	Mesure législative permettant le contrôle de la qualité des bâtiments.	Garantir la qualité de la construction.

lots, des dispositions applicables aux terrains et aux voies de circulation, le respect de certaines conditions préalables à l'autorisation d'une opération cadastrale (comme le 10% en parcs et terrains de jeux).

6.3 Le règlement de zonage

Le règlement de zonage est la traduction légale de plan d'urbanisme; il est accompagné du plan de zonage qui en fait partie intégrante. Il possède des prescriptions pour tout ce qui concerne la localisation des constructions sur le territoire municipal. Le territoire se trouve divisé en zones, à

l'intérieur desquelles des usages sont permis ou prohibés. Les prescriptions s'adressent aussi aux clôtures, aux aires libres, aux enseignes, à la démolition ou au déplacement des bâtiments, aux marges de recul, etc.

6.4 L'émission des permis et certificats

La mise en oeuvre du plan d'urbanisme implique également l'émission de permis et de certificats tels le permis de construction, le permis de lotissement, le certificat de déménagement, d'affichage, etc. Ces permis sont émis par l'inspecteur des bâtiments qui a la charge d'administrer l'ensemble de la réglementation d'urbanisme.

6.5 Le Comité Consultatif d'urbanisme

Un Conseil municipal peut constituer un comité consultatif d'urbanisme, composé au moins d'un membre du Conseil et d'un certain nombre de représentants de la population. Il peut attribuer à ce comité des pouvoirs d'étude et de recommandation dans les domaines reliés à l'urbanisme.

RÈGLEMENT DE ZONAGE

Afin de délimiter les usages, la municipalité est répartie en zones énumérées dans la grille des spécifications. Chaque zone est identifiée par un nombre de trois (3) chiffres figurant sur les plans de zonage. Il y a cinq (5) groupes d'usage: Habitation, commerce, public, industrie, agriculture.

NOMENCLATURE DES GROUPES D'USAGE

Groupe 1: Habitations

- Unifamiliales isolées
- Unifamiliales jumelées
- Unifamiliales en rangée
- Bifamiliales
- Trifamiliales
- Résidences saisonnières
- Maisons mobiles

Groupe 2: Commerce

2.1 Bureaux

- Les bureaux d'affaires et d'administration d'une entreprise.
- Les bureaux professionnels d'architectes, d'avocats, d'arpenteurs-géomètres, de comptables, de courtiers, d'ingénieurs, de dentistes, de médecins, de notaires, de psychiatres, les studios de musiciens et d'artistes.

2.2 Services

- Les établissements de services personnels où la principale activité est l'entretien des objets personnels ou les soins non médicaux de la personne: salons de coiffure, salons de beauté, boutiques de tailleurs, de cordonniers, buanderies, nettoyeurs-teinturiers sans atelier annexé, photographes, etc.
- Les services financiers: banques, caisses populaires, caisses d'épargne, compagnies de finance;
- Les garderies de jour;
- Les écoles privées;
- Les salons funéraires et autres établissements de pompes funèbres;

- Les cliniques médicales privées;
- Les cliniques vétérinaires et pensions pour animaux domestiques.

2.3 Hôtellerie

- Les hôtels et motels;
- Les restaurants avec ou sans permis de boisson, les cafétérias, les tavernes et brasseries à l'exclusion des usages classés comme commerces axés sur l'automobile;

2.4 Commerces de vente au détail

- Les magasins de vente de marchandises destinées à la seule consommation de l'acheteur;

2.5 Commerces axés sur l'automobile

- Les établissements de vente et de location d'automobiles;
- Les postes d'essence, les lave-autos, les garages et ateliers de réparation de véhicules automobiles;
- Tous les établissements de service à l'auto, tout service ou commerce pour lequel un individu n'a pas à descendre de son véhicule pour être servi, tous les établissements de service au comptoir de nourriture préparée pour consommation rapide sur place, les restaurants à service à l'auto, les établissements de nourriture préparée pour apporter, les banques et caisses d'épargne avec guichet à l'auto.

2.6 Commerce de gros

- Tous les établissements où la principale activité est la vente en gros de marchandises pour fin de revente et/ou de marchandises en grosses quantités;

2.7 Les usages commerciaux semi-industriels

- Font partie de ce sous-groupe les commerces de vente et de service à grande consommation d'espace ou présentant des nuisances pour le voisinage, tels:
 - Les établissements d'entreposage et de

vente de maisons mobiles ou préfabriquées, de machinerie lourde, de piscines, etc.;

- Les ateliers de ferblantiers, de plombiers, d'ébénistes, d'électriciens, de graveurs, de fer forgé, de nettoyage à sec;
- Les entrepreneurs de construction, les établissements de vente et d'entreposage de matériaux de construction et les entreprises de camionnage;
- Les entrepôts.

2.8 Récréation commerciale

Les établissements de récréation commerciale intérieure, tels:

- Les salles de spectacles, les cinémas, les théâtres, les boîtes à chanson;
- Les salles de quilles, de jeux électroniques, de billard;
- Les écoles privées de danse, de culture physique;
- Les salles de réception.

Les établissements de récréation commerciale extérieure, tels:

- Les champs de tir, les mini-golfs, les "driving ranges";
- Les parcs d'amusement;
- Les centres d'équitation;
- Les pistes de course (chevaux, automobiles, ...)
- Les ciné-parcs;
- Les terrains de golf;
- Les marinas;
- Les terrains de camping et de caravaning avec leurs services de restaurants et bars;

Groupe 3: Usages publics et semi-publics

3.1 Desservant le voisinage

- Sont permis:
 - Les lieux de culte;
 - Les établissements d'enseignement du niveau maternel et élémentaire;
 - Les cliniques médicales;
 - Les résidences pour personnes âgées;

- Les bibliothèques locales;
- Les centres communautaires et de loisirs et les salles paroissiales;
- Les garderies;
- Les parcs et terrains de jeux publics;
- Les logements appartenant à des organismes publics;

3.2 Desservant l'ensemble de la communauté

- Sont permis:
 - Les établissements d'enseignement au niveau secondaire et post-secondaire;
 - Les hôpitaux;
 - Les maisons de retraite, les couvents, les orphelinats, les monastères;
 - Les établissements d'administration et les services gouvernementaux;
 - Les bibliothèques centrales;
 - Les équipements culturels;
 - Les équipements sportifs: les stades, les arènes, les pistes et pelouses, les piscines, les patinoires, etc.
 - Les grands parcs urbains régionaux;
 - Les cimetières;

3.3 Utilités

- Sont de ce sous-groupe:
 - Les établissements de transport public;
 - Les postes de distribution électrique, de gaz, de téléphone et de communication;
 - Les équipements d'aqueduc et d'égouts;
 - Les services de voirie, les dépotoirs, les incinérateurs;
 - Les zones tampons entre deux usages;

Groupe 4: Industriels

4.1 Industries sans nuisance

- Ce sont les industries:
 - Qui n'émettent aucun bruit, aucune fumée, aucune odeur, aucun gaz, aucune chaleur, aucun éclat de lumière, aucune vibration et n'occasionnent dans le voi-

sinage immédiat aucune autre incommodité de quelque nature qu'elle soit;

- Qui ne représentent aucun danger d'explosion ou d'incendie;
- Dont toutes les opérations sans exception sont effectuées à l'intérieur d'édifices complètement fermés;
- Dont aucune marchandise n'est laissée à l'extérieur de l'édifice pour quelque période que ce soit;

4.2 Industries de nuisance limitée

- Ce sont les industries:
 - Qui n'émettent aucun bruit, aucune poussière, aucune odeur,

aucune chaleur, aucun éclat de lumière, aucune vibration au-delà des limites du terrain;

- Qui ne produisent pas de fumée dont la densité excède celle décrite au numéro 1 de la "Ringelmann Chart";

4.3 Industries d'extraction

Ce sous-groupe comprend les usages d'extraction, de manutention, de raffinage, de transformation primaire des matériaux naturels extraits du sol ou du sous-sol.

Groupe 5: Agriculture

5.1 Culture maraîchère

Ce sous-groupe

comprend:

- La culture commerciale des fruits et légumes;
- Les étalages pour la vente des produits cultivés sur place;
- Les ruchers;
- Les pépinières;
- Les serres;

5.2 Culture et élevage

Ce sous-groupe comprend les usages liés à l'exploitation agricole du sol en général et à l'élevage.

5.3 Exploitation forestière

Ce sous-groupe comprend l'ensemble des activités liées à l'exploitation des bois et forêts ainsi qu'à leur préservation et leur développement.

7. CONCLUSION

Les grandes orientations et les grandes affectations du sol qui se dégagent de ce plan d'urbanisme vont dans le sens d'un sain équilibre entre les potentiels de développement d'un territoire et les contraintes qui s'y rattachent. Le développement municipal doit se faire au profit de l'ensemble de la collectivité, en n'induisant pas une pression excessive sur les finances de la municipalité.

Les intentions manifestées, couplées d'une réglementation adéquate,

permettront au Conseil municipal d'orienter les gestes des divers intervenants en aménagement du territoire. Le plan d'urbanisme saura démontrer son efficacité comme outil de gestion et de planification.

Si la municipalité était propriétaire de tous les lots qui composent son territoire, elle pourrait aisément orienter le développement. La réalité étant toute autre, il ne s'avère pas avantageux de procéder à une acquisition aussi totale. Cependant, là où la rationalité

de l'initiative privée tarde à se mettre en oeuvre, la municipalité peut procéder à l'acquisition de terrains pour éviter qu'un maillon ne manque à la chaîne.

Le respect des longues discussions, réflexions et études, conduira à un stade de développement, alliant l'harmonie à l'intégration des fonctions dans un système cohérent. Il faudra de plus agir par phases successives, afin de mieux absorber toutes les conséquences d'un développement.

Chers Concitoyens,

Il me fait plaisir, en mon nom personnel et au nom de mes conseillers, de vous inviter à l'assemblée publique qui se tiendra le 14 octobre 1981 à 20:00 à la Polyvalente Bermon, située au 1919, 6e Rang, Saint-Gabriel.

Cette assemblée a été prévue dans le but de démontrer à la population, l'élaboration du plan d'urbanisme et des projets de règlements de zonage, lotissement et construction et aussi de permettre aux citoyens de se faire entendre.

La décision du conseil municipal d'entreprendre ses plans fait suite à un avis d'ordonnance du Ministère de l'Environnement du Québec en vue de protéger la source d'alimentation en eau potable de la Ville de Saint-Gabriel dont les puits sont situés dans la Paroisse Saint-Gabriel de Brandon.

Vous remerciant à l'avance de votre participation, je demeure,

Votre très obligé,

**CORPORATION MUNICIPALE
SAINT-GABRIEL DE BRANDON PAROISSE**

Jacques Sarrazin, Maire

LA CORPORATION MUNICIPALE
DE LA PAROISSE DE SAINT-GABRIEL
DE BRANDON
COMTÉ BERTHIER, QUÉBEC

AVIS de l'Assemblée publique aux fins de consultation.

AVIS PUBLIC

est donné que le conseil, suite à l'adoption par résolution, le 10 septembre 1981, du projet de plan d'urbanisme et des projets de règlements de zonage, lotissement et construction lors de la séance spéciale du 10 septembre 1981, tiendra une assemblée publique de consultation le 14 octobre 1981 à compter de 20:00 à la Polyvalente Bermon, 1919, 6e Rang, Saint-Gabriel;

QUE lors de cette assemblée publique, le Conseil expliquera le projet de plan d'urbanisme ainsi que la réglementation proposée et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer;

QU'une copie de ce projet de plan et de réglementation est disponible pour consultation au bureau de la municipalité.

DONNÉ à Saint-Gabriel de Brandon, ce 16e jour de septembre 1981.

ME CLAUDE COUTU, SEC.-TRÉS.
116, rue Saint-Gabriel
Saint-Gabriel, Qué.

Message de votre consultant

Le plan d'urbanisme qui est soumis aujourd'hui à la population de Saint-Gabriel-de-Brandon (paroisse) se veut un outil de planification pour l'aménagement et le développement de la municipalité. Il sera utile au Conseil municipal, à l'administration municipale, mais aussi à toutes les personnes soucieuses d'un environnement de qualité dans un futur voulu et désiré.


Par la consultation du 14 octobre prochain, nous espérons recueillir les commentaires d'un maximum de participants afin d'adapter le plus possible de plan et cette réglementation d'urbanisme à la réalité locale. Sa pertinence et sa pérennité en seront assurées.

André Bendwell
Pdg, Bendwell & Associés Ltée

LES SPÉCIAUX DE SAINT-GABRIEL

du 23 septembre au 6 octobre 1981

CHAUSSURES
pour toute la famille



Bottes cowboy enfant point. 3 à 6
Rég.: \$41.95

Fourreau en cuir pour dames point. 5 à 10
Rég.: \$39.95

SPÉCIAL **\$29.95**

CHAUSSURES Robert.

131, Delanaudière, Saint-Gabriel, (514) 835-5344

VÊTEMENTS D'ENFANTS
0 à 14 ans

Accessoires de bébé
Panier en osier pour bébé



Fêtez avec nous notre anniversaire.

En profitant des SUPER SPÉCIAUX à étiquettes jaunes.
Vous verrez c'est votre fête aussi.

VÊTEMENTS MA LOU LOU

Prop.: Louise Tardif
51, Michaud, Saint-Gabriel, (514) 835-5124

POUR DÉCORATION INTÉRIEURE

10% D'ESCOMPTE
sur toute marchandise en magasin sur prix régulier.

CENTRE DE DECORATION ST-GABRIEL ENR.



315, Beauvilliers, Saint-Gabriel, (514) 835-7773

VÊTEMENTS D'ENFANTS
0 à 6X ans

Chaises hautes, marchettes, etc...



Gilets pour filles 3 à 6X ans
Rég.: \$17.98
SPÉCIAL: **\$11.99**

Gilets pour garçons 4 à 6X ans
Rég.: \$7.98
SPÉCIAL: **\$4.98**

Gilets pour garçons 2 à 3X ans
Rég.: \$5.99
SPÉCIAL: **\$3.99**

LA BOUTICANIE Enr.

Prop.: Monique Longpré
113, rue Beausoleil, Saint-Gabriel, (514) 835-5172

expansol

Spécialiste en couvre-planchers et décoration

Nouvelle salle d'échantillons de rideaux

SPÉCIAL D'INTRODUCTION

CONFECTION GRATUITE

Estimation gratuite à domicile.



SMOMEAU LEE

175, RUE DELANAUDIÈRE, VILLE ST GABRIEL (514) 835-4718

Lundi au mercredi 9:00 hres. a.m. à 6:00 hres. p.m.
Jeudi et vendredi 9:00 hres. a.m. à 9:00 hres. p.m.
Samedi 9:00 hres. a.m. à 5:00 hres. p.m.

Satisfaction garantie ou argent remis.

KODAK PRATICA

MORIN PHOTO

25% D'ESCOMPTE
sur réservation de photos de mariage

EUMIG

OLYMPUS BOLEX

123, Saint-Georges, Saint-Gabriel, (514) 835-5351

COMPEC
la maison des grandes aubaines!

Économisez argent et énergie avec la fournaise BLANCHARD 3 modèles disponibles B30, B30A, B30B dont 1 au bois et à l'électricité Admissible à la subvention fédérale.



SERVICE HÉNAULT Inc.

75, Saint-Cléophas, Ville Saint-Gabriel, (514) 835-4911

SMOMEAU LEE

175, RUE DELANAUDIÈRE, VILLE ST GABRIEL (514) 835-4718

Lundi au mercredi 9:00 hres. a.m. à 6:00 hres. p.m.
Jeudi et vendredi 9:00 hres. a.m. à 9:00 hres. p.m.
Samedi 9:00 hres. a.m. à 5:00 hres. p.m.

Satisfaction garantie ou argent remis.

Des motoneiges à prix... "réchauffants"!



ÉLAN 250 1981

\$1180.00

Promotion 2 pour 1½

H. TURENNE & FILS Inc.

Vente et service
85, Cohen, Ville Saint-Gabriel, (514) 835-3407

Location de laveuses à tapis.
Vente et réparations sur toute marques d'aspirateurs et appareils électriques.



SÉCHOIR À CHEVEUX
1500 watts, St-Jacques
Rég.: \$29.95
\$19.95
SPÉCIAL:

LA FLAMME ENR.

6, Beausoleil, Saint-Gabriel, (514) 835-2160

Cougar



MAGASIN MAURICE Enr.
Chaussures pour hommes, femmes et enfants.

Botillons de style Western pour dames
Rég.: \$59.95
SPÉCIAL: **\$39.95**

NORTH STAR

11, Beausoleil, Saint-Gabriel, (514) 835-2293

savage

Le plus gros concessionnaire Pontiac-Buick de la région

Stock 1611
Trans-Am 1981, grise, radio AM-FM, stéréo cassette, vitres électriques, vitres teintées, etc.

Prix: **\$12,252.00**

AUTOMOBILE LAFRENIÈRE Pontiac Buick

5291, Chemin du Lac, Saint-Gabriel (514) 835-4709

Saint-Cuthbert

Mme Marjolaine Houle

Des rénovations s'imposent?...

Votre maison a-t-elle besoin de réparations majeures? Savez-vous qu'il existe divers programmes de subventions fédérales?

Nous vous invitons à une soirée d'informations sur le programme d'aide à la remise en état des logements (P.A.R.E.L.) pouvant subventionner certaines réparations majeures sur les habitations.

Cette soirée se tiendra à la salle municipale le 29 septembre, à 20 heures. Gérald Bergeron, responsable

Réunion du comité d'école

Mercredi, le 30 septembre, à 20h30, au gymnase de l'école Sainte-Anne, se tiendra une réunion du comité de l'école.

On procédera à l'élection de deux nouveaux membres au comité d'école 1981-82 et on présentera le projet éducatif 1981-1982.

Filles d'Isabelle

La réunion mensuelle des Filles d'Isabelle se tiendra mercredi, le 7 octobre, à 20 heures, au local habituel, à Berthier.

Abonnement

Pour les personnes désirant s'abonner ou renouveler son abonnement, n'hésitez pas à me contacter chez moi ou m'appeler à 836-3810. Ceci s'applique également, pour tous vos communiqués.

C'est un plaisir pour moi de vous répondre et de transmettre vos communiqués.

Marjolaine

Soirée dansante et remise de trophées

Une soirée dansante avec remise de trophées de la ligue de balle molle "des Pitons" se tiendra samedi, le 10 octobre, à 20h.30, à la salle de l'école Sainte-Anne, organisée par les Loisirs de Saint-Cuthbert Inc.

Différents cours à votre disposition

On a oublié de mentionner la semaine dernière, à qui vous adresser pour de plus amples informations, il suffit d'appeler Mme Nicole Destrempe à 836-2357.

Entre autres: cours de yoga, cours se donnant tous les mardis après-midi, de 14 à 15 heures, au local de l'A.F.E.A.S.

Début du cours, mardi, le 6 octobre.

Cours Maigrir et Souffrir: cours se donnant le soir, de 19 à 20 heures,

tous les mercredis, au local de l'A.F.E.A.S.

Début du cours, ce soir, mercredi, le 23 septembre.

Cours de fonçage de chaise: cours se donnant tous les jeudis, de 13 à 16 heures, au local de l'A.F.E.A.S.

Début du cours, jeudi le 8 octobre.

Cours de crochet: cours se donnant tous les jeudis, à 19h30 au local de l'A.F.E.A.S.

Ce cours a débuté depuis le 16 septembre.

P.S. Des cours de tissage se donneront, peut-être, si on obtient le nombre requis. Communiquez à Mme Nicole Destrempe 836-2357.

Tirage au profit des C. de C.

N'oubliez pas d'encourager notre comité de Fraternité des Chevaliers de Colomb de Saint-Cuthbert pour la vente de leurs billets du tirage de beaux prix, pour organiser la fête des enfants à Noël.

Ce tirage se fera au cours d'une soirée dansante, samedi, le 24 octobre, à 20h.30, à la salle de l'école Sainte-Anne.

Dernier rappel pour le hockey mineur

C'est votre dernière chance pour vous inscrire pour le hockey mineur. Vous avez jusqu'à vendredi, le 25 septembre.

Les jeunes de 4 ans à 18 ans, inscrivez-vous au secrétariat de la municipalité.

P.S.: Les jeunes de 4 ans à 8 ans, leur heure de glace sera de midi à 14 heures, tous les samedis.

Élections à l'Âge d'Or

Tous les membres de l'Âge d'Or sont invités à être présents, à la prochaine réunion, dans le but d'élire un nouveau conseil, jeudi, le 24 septembre, au local habituel. Mme Auguste Sylvestre, présidente

Transaction

M. Richard Lauzon s'est porté acquéreur de la maison de Mme Alice Sylvestre de Saint-Cuthbert.

Mariages

S'uniront M. Marcel Plante, cultivateur, fils de M. et Mme Roland Plante (Juliette Fafard) de Saint-Cuthbert, et Mlle Rollande Guilbault, ménagère, fille de M. et Mme Donatien Guilbault de Sainte-Thérèse de Joliette. Également,

M. Maurice Fafard, opérateur, fils de feu Adalbert Fafard et de Jeanne-Alice Vadnais, et Mlle Thérèse Noël, infirmière auxiliaire, fille de M. et Mme Philibert Moré (Laurianne Turcotte) de Saint-Cuthbert.

Tournoi de 500

Un tournoi de parties de cartes de "500" se tiendra mardi, le 13 octobre, à l'école Sainte-Anne. Tournoi organisé par la Caisse Populaire de Saint-Cuthbert. Pour vous inscrire, donnez votre nom à la Caisse Populaire. Prix aux gagnants locaux et prix aux finalistes qui se rendront

Saint-Norbert

Mme Janine Lapointe

Une fête surprise réussie, parce que bien préparée

Grâce à une heureuse initiative des Chevaliers de Colomb, les paroissiens de Saint-Norbert, ont pu rendre un hommage vibrant à leur curé prêtre animateur. Croyant à une fête de fidélité, tel ne fut pas la surprise, lors de l'accueil coutumier de se trouver des parents et amis proches parmi ses paroissiens. C'était sûrement une fête de fidélité mais envers l'Abbé Majeau. Visiblement ému, notre jeune curé exprime la joie d'être parmi nous. Ce bonheur est réciproque. Nous sommes bien heureux de vous avoir comme prêtre. Un cœur généreux doublé d'une grande sincérité. Vous avez su nous gagner, tous et chacun. Comme il se plaît à nous le rappeler: "je suis arrivé un jour de tempête en décembre"... et sans faire de bruit, l'abbé s'est installé. De peur de la perdre, nous n'avions pas bougé. Mais ce silence n'a pas duré longtemps parce que avec Réjean faut que ça bouge. Et il s'est mis à réveiller tout le monde. Faut se prendre en main, participer, s'impliquer, comme il le dit si bien.

Après la messe, on se rend à la salle municipale pour fraterniser avec les familles Majeau et Brien. Les délégués des différents organismes paroissiaux expriment, au nom de leurs membres, leur reconnaissance envers l'Abbé et souhaitent le garder longtemps chez nous. Une cotisation permet d'offrir à l'Abbé Majeau un souvenir de bienvenue. Une soirée mémorable pour tous. Merci aux chevaliers organisateurs.

Cette fête coïncide avec l'anniversaire de naissance de M. Majeau, jeudi le 24 septembre.

à la Fédération.

Dîme

Le comité de la perception de la dîme est formé. Merci aux personnes bénévoles qui ont répondu à l'appel des marguilliers. La liste vous sera publiée bientôt.

Dîme ou capitation: Minimum par personne: \$20. Pour une personne âgée qui n'a aucun revenu, sauf la pension de sécurité de la vieillesse: \$10.

L'entretien du lot au cimetière est fixé à \$6, par année en 1981.

S.V.P. remplir votre formule et la remettre à la personne qui passera.

A.P.C.Q.

L'Association de Paralysie Cérébrale du Québec offre des services de transport, garderie à domicile. Équipement spécialisé, ou tout autre service nécessaire à une personne handicapée ou parent d'enfant handicapé.

M. Henri Lafontaine, responsable, 53, rue Saint-Charles Barromée Nord Joliette 759-9481.

Mariages

Paul Parent, fils de feu Roger Parent et de Lucette Champagne, a épousé, samedi dernier, Sylvie Chalifoux, fille de Robert Chalifoux et de Pauline Ethier de Saint-Cuthbert.

Jean-Pierre Moisan, fils de Gérald Moisan et de Madeleine Pichet épousera, samedi, Odette Ferland, fille de Georges Ferland et de Janine Gagnon.

Des cours pour tous

Tricot, vitrail, haute-lisse, email sur cuivre, culture physique, ballet-jazz 10-15 ans. Des cours pour tous les goûts. Appelez Jacqueline 835-5239.

Tissage

Vous voulez tisser? Téléphonnez à France à 836-2984 le matin de préférence.

3 octobre

Journée rencontre des amis des nomiales Dominicaines, à 9 heures messe, suivie d'un dîner sur la vie des nomiales.

2-3-4 octobre

Session de couples à Joliette.

CLSC-Brandon

Evans Blanc prépare un rapport sur son travail

par Jean-Guy Pinel

Maintenant de retour au travail, suite à un congé de maladie, M. Evans Blanc prépare présentement un rapport sur ses activités passées dans le module des handicapés.

Ce rapport sera soumis par la suite au conseil d'administration qui verra à affecter M. Blanc à d'autres tâches.

Rappel

Rappelons que M. Blanc avait demandé ce congé de maladie peu après que l'Association des handicapés du secteur Brandon ait demandé qu'il soit relevé de ses fonctions auprès d'eux.

On mentionnait alors que le travail de M. Blanc auprès du Centre le Racord, l'amenait à déléguer l'Association. C'est là-dessus que devrait porter principalement le rapport que soumettra M. Blanc au conseil d'administration.

Dr Chartrand

D'autre part, le directeur-général du CLSC, M. Henri-Paul Picotte, a annoncé que le Dr Bernard Chartrand allait commencer son travail au bureau de Saint-Michel, le 23 septembre (aujourd'hui).

Le Dr Chartrand est satisfait des démarches faites pour l'acquisition d'équipement. En ce qui a trait à l'appareil de radiographie, on n'a pas retenu l'offre pour le petit appareil, les exigences monétaires étant de beaucoup supérieures aux gros appareils, qui se trouvent présentement à l'hôpital Saint-Eusèbe de Joliette.

Il semble qu'on pourra obtenir ce dernier appareil gratuitement et qu'il s'agira d'en payer seulement l'installation.

formellement!
Soyez en bonne et due forme! C'est la loi.
PARTICIPATION

Guy BARRETTE
Pharmacien
Livraison gratuite
836-3703
lun. au ven. de 9:00h am à 9:00h pm
sam. de 9:00h am à 4:00h pm
dim. et jours feries: de 10:00h am à 4:00h pm

vous présente: **les activités sociales dans notre région**

20 au 27 septembre: L'exposition "Berthier-Villeneuve" au centre-culturel de Berthierville.

23 septembre: Réunion mensuelle du comité de fraternité des Chevaliers de Colomb de Saint-Cuthbert, à 20 heures au local habituel.

24 septembre: Réunion de l'A.F.E.A.S. de Saint-Barthélemy, à 15h.30, au centre communautaire.

24 septembre: Élections à l'Âge d'Or de Saint-Cuthbert.

26 septembre: Festivités entourant le 15e anniversaire de l'Âge d'Or à Saint-Barthélemy.

26 septembre: Partie d'huitres au profit des handicapés du secteur Brandon, à 19 heures, à la salle Guillaume Telle de Saint-Jean-de-Matha.

3 octobre: Bingo avec prix en argent organisé par l'A.F.E.A.S. de Saint-Cuthbert à l'école Sainte-Anne de

Saint-Cuthbert à 20 heures.

7 octobre: Réunion des Filles d'Isabelle de Saint-Cuthbert, à 20 heures, au local habituel, à Berthier.

10 octobre: On fête les 20 ans des loisirs de Saint-Barthélemy, dès 18 heures, au centre culturel de Berthier.

10 octobre: Soirée dansante et remise de trophées de la Ligue de Pitons à la salle de l'école Sainte-Anne de Saint-Cuthbert organisé par les Loisirs de Saint-Cuthbert à 20 heures.

11 octobre: Concert annuel à l'église de Saint-Cuthbert, à 20 heures, donné par Les Mélodistes de la Rive Sud de Montréal.

24 octobre: Soirée dansante et tirage des prix au profit du Comité de Fraternité des Chevaliers de Colomb de Saint-Cuthbert à la salle de l'école Sainte-Anne de Saint-Cuthbert.

Saint-Charles-de-Mandeville

Mme Rita Lamothe Saint-Martin

Comité chez nous Mandeville: un bilan clair

Lors de la réunion du Comité chez nous Mandeville qui a eu lieu le 15 septembre, l'assistance a pu constater à quel point la bonne volonté, la générosité et l'honnêteté de ceux qui ont eu à oeuvrer à la réalisation d'un projet pour la communauté de Saint-Charles ont porté fruit. Jules Prescott, secrétaire-trésorier et Micheline Labranche, secrétaire ont lu le bilan détaillé de l'année. Quelle fierté de pouvoir étaler aux yeux de tous, avec preuve à l'appui, un bilan assez clair et explicite. Le comité ayant complété son terme, une élection fut mise en branle. Monsieur le curé fut nommé président d'élection. Voici le nouveau comité, élu à l'unanimité pour 81-82.: président, Lucien Longpré; vice-présidente, Solange Daigneault; secrétaire-trésorier, Jules Prescott; secrétaire, Micheline Labranche; conseillères, no 1, Thérèse Sassenille; no 2, Florida Harvey; conseillers no 3, Claude Saint-Jean; no 4, Roger Dupuis; Personnes ressources: soeur Simone Gareau, Richard Carrier, Julien Bergeron, Diane Arsenault. Le nouveau comité entrera en fonction le 1er novembre.

Mariage

Le 19 septembre, à Saint-Charles, a eu lieu le mariage de Serge Pelland de Sainte-Émilie de l'Énergie, fils majeur de Victorien Pelland et de Marie-Rose Rainville, et de Marie-Rose Rainville, fille majeure de Marcel Goddard et de Rita Auclair.

Servants aux funérailles

Depuis les vacances, cet été nous avons une équipe d'adultes qui servent aux funérailles. Monsieur le curé a l'intention de continuer de cette façon de faire pour ne pas déranger les élèves durant le temps des classes. Remerciement à l'équipe des cinq qui a accepté ce service bénévole. Ceux ou celles qui seraient inté-

ressés à faire partie de cette équipe, en cas d'absence de l'une ou l'autre personne, peuvent donner leur nom à Soeur Simone.

Bibliothèque

La bibliothèque de Saint-Charles, sous l'habile direction de Mme Roland Lavoie, vous invite tous les mardis soirs pour venir y chercher vos livres favoris. Plusieurs enfants se donnent rendez-vous déjà et prennent plaisir à choisir leurs livres préférés. Parents: pourquoi n'accompagnez-vous pas vos enfants la prochaine fois? Vous seriez peut-être surpris devant tant de bons livres, qui vous procureront des heures agréables à lire.

Club de l'Amitié

Le club de l'Amitié, présidé par Florida Croisette, invite tous ceux et celles qui veulent venir se divertir à la première soirée de la saison, le 3 octobre, vers 20 heures, à l'Hôtel de ville de Saint-Gabriel. Pour information 835-7063.

Fermières

L'organisation des sous-comités a été ainsi formée lors de la dernière réunion: Lise Carle, comité "agricole-consommation"; sous-comité, Yvette Savoie, Léontine Gadoury, Janine Breault, comité "culturel"; sous-comité, Jeanne-Alice Baril, Chantal Morin, Manon Dessailers.

Solange Daigneault, comité des arts domestiques; sous-comité, Nicole Morin, Olivica Saint-Jean, Hélène Hubert. Anita Major, comité d'orientation; sous-comité, Alice Prescott, Marie-Marthe Picard, Lise Saint-Jean. Florida Harvey sera notre relationniste.

Pour l'exposition 1982, un programme bien rempli. Les fermières actives auraient intérêt à venir assister à leurs réunions mensuelles. C'est un rendez-vous pour toutes.

Saint-Ignace

Mme Claire Desrochers

Ça fera 40 ans

Samedi, le 26 septembre, à 16 heures, sera célébrée une messe d'Action de Grâces en l'hon-

neur de M. et Mme Octave Saint-Martin, à l'occasion de leur 40e anniversaire de mariage.

Lanoraie

Mlle Lise Fiset

Comité consultatif

Le C.L.S.C. de Berthier offre ses services à sept paroisses situées autour de la ville de Berthier.

Dans chacune de ces paroisses, on a formé un comité consultatif afin de faire un relevé des ressources du milieu et de fournir au C.L.S.C. un portrait socio-économique de la paroisse, par l'intermédiaire d'un porte-parole désigné par le groupe.

Le 9 septembre dernier, les membres du comité consultatif de Lanoraie se sont réunis au centre d'accueil, pour faire rapport des renseignements compilés sur les différentes ressources locales.

M. Jean-Marc Ferland, travailleur communautaire, était présent et a apporté quelques précisions sur certains points qui étaient demeurés obscurs pour la formulation des fiches à remplir.

Ce rapport préliminaire sera étudié et permettra d'établir des priorités sur les besoins à combler.

Le comité consultatif de Lanoraie est heureux de compter parmi ses membres, le porte-parole officiel des sept comités existants, en la personne de Gérard Flamand ainsi que la secrétaire, Pierrette Ducharme. La prochaine rencontre aura lieu jeudi, le 1er octobre, à 19h30, au centre d'accueil. Les personnes intéressées à se joindre au comité peuvent communiquer avec Gérard Flamand à 836-3941.

Futurs mariées de 1982

Le service de préparation au mariage vous offre un moment privilégié sous forme de **session intensive** de fin de semaine, au Centre de Réflexion Chrétienne 455, Base-de-Roc Joliette.

Dates des sessions 25, 26, 27, septembre 1981; 6, 7, 8 novembre 1981; 4, 5, 6 décembre 1981. Veuillez vous inscrire le plus tôt possible, à l'une ou l'autre de ses sessions, en appelant 753-7516.

Visite de la paroisse

Monsieur le Curé continuera de visiter les paroissiens mercredi, le 23, jeudi le 24 et vendredi, le 25, du rang Saint-Isidore, à partir de chez M. Étienne Massé jusqu'à chez M. Daniel Rocheleau.

Capitation (dime)

Voici le décret de l'Évêque à ce sujet: "Chaque personne catholique qui vit de son

Peu de membres

La première réunion mensuelle des Chevaliers de Colomb a été décevante pour les membres du conseil exécutif car l'assistance était peu nombreuse. Peut-être est-ce dû à un manque d'information sur la date de la tenue de l'assemblée...

On s'est posé la question et on verra à remédier à cette situation.

Lors de cette assemblée, Michel Brissette a été nommé secrétaire-archiviste en remplacement d'Onil Roussel, démissionnaire.

À noter: Les réunions mensuelles qui se tenaient auparavant, le troisième mardi du mois ont été reportées au troisième mercredi du mois.

Donc, Chevaliers soyez au rendez-vous mercredi, le 21 octobre prochain.

Baptêmes

Marie, Liliane, Alexandra Mondor, fille de Réjean Mondor et de Hélène Lalonde.

Marie, Ève, Caroline Grellier, fille de René-Jacques Grellier et de Émilienne Rhéaume.

Hospitalisée

Margot Provencal est hospitalisée à Maison-neuve et doit subir une intervention chirurgicale.

Lise Fiset
887-2489

saire ou qui touche un revenu est invité à verser comme capitation, l'équivalent d'une journée de salaire ou de revenu moyen quotidien.

Le minimum sollicité de toute personne qu'aucune cause raisonnable n'excuse est de \$20.

Pour une personne âgée n'ayant comme revenu que la pension des retraités le minimum suggéré est de \$7.

Les villegiateurs le montant de \$7. pour chaque personne qui vit de son salaire ou qui touche un revenu.

Vous pouvez-vous en acquitter au presbytère, à Monsieur le curé lors de son passage dans votre foyer ou la déposer sous enveloppe au moment de la quête aux messes du dimanche, avec vos nom et adresse.

À Berthierville

Vers un terrain de soccer moins cher?

par: Alain BELLEHUMEUR

Les équipes de soccer berthelaises ont besoin d'un terrain adéquat. Lors de la dernière assemblée des membres du conseil municipal de Berthierville, des citoyens l'ont appelé aux élus municipaux.

Rappelons tout d'abord que le terrain sur lequel les clubs de soccer ont évolué ces dernières saisons a été "barré" par la fédération régionale n'étant pas adéquat. Sans terrain répondant aux normes, les formations berthelaises ne pourront recevoir des clubs visiteurs l'été prochain et devront jouer toutes leurs parties à l'extérieur, ce qui veut dire des coûts de transport plus onéreux.

120 jeunes

Environ 120 jeunes de Berthierville et de Berthier-paroisse ont composé les équipes de Berthier cette saison. De plus, ces équipes ont fort bien représenté les couleurs de la ville. L'an prochain, on parle de créer une formation de calibre sénior.

Le président du comité de soccer, M. Réal Vézi-na, s'est donc informé des intentions des membres du conseil à ce sujet. Faut pas oublier que récemment, 271 personnes se rendaient à l'hôtel de ville signer un registre de manière à s'opposer à un règlement d'emprunt de \$54,000 qui devait conduire à l'aménagement d'un terrain de soccer et de football éclairé.

Face à cette opposition, les édiles peuvent demander la tenue d'un référendum, ce qui est fort improbable, laisser tomber le projet, ou encore repenser le projet en question.

Il semble toutefois que la troisième solution fasse l'accord au sein du conseil de la ville. D'ailleurs, le conseiller Jean-Claude Guévremont a fait une proposition en ce sens: permettre l'aménagement d'un terrain au coût maximum de \$8,000 si les fonds de la municipalité peuvent absorber une telle dépense. Le soir de la séance du conseil, les élus n'ont évidemment pas pu répondre à cette interrogation.

Un terrain dans sa version "la plus simple" obligerait toutefois la municipalité à prendre des fonds à l'intérieur même du présent budget. Le "gros" projet, pour sa part, se voulait un règlement d'emprunt et la municipalité n'aurait pas eu à puiser directement dans ses goussets.

reprendre les procédures et puisque les travaux d'aménagement devraient débiter avant le gel, le temps se veut un facteur important.

Tôt au printemps, le soccer prend son envol. Et les équipes berthelaises espèrent bien à ce moment pouvoir évoluer sur un terrain adéquat.

Une place pour la bicyclette!

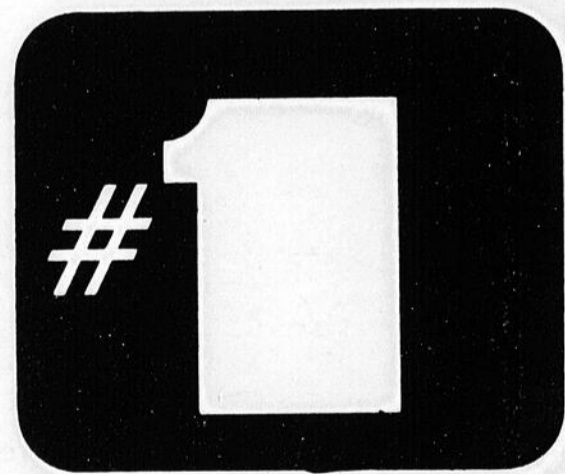
Le Ministère du Transport vient de faire connaître son programme "D'aide à l'amélioration du réseau routier municipal au moyen d'aménagements cyclables '81-82".

Ce programme de subvention s'adresse aux municipalités ou groupes de municipalités qui veulent réaliser des aménagements cyclables. Les projets doivent proposer la réalisation d'aménagements cyclables à des fins utilitaires c'est-à-dire des aménagements qui permettent des déplacements vers des centres

d'activités importants. De plus les projets qui auront pour effet l'élimination d'obstacles spécifiques qui empêchent une utilisation plus grande de la bicyclette, seront privilégiés. Les projets devront être déposés sur le formulaire prévu à cette fin au bureau de district du Ministère des transports, le 16 octobre '81 étant la date limite.

Pour de la documentation et de l'assistance technique vous pouvez consulter Claudine Papin au Conseil Régional de Loisirs Lanaudière à 759-1700 ou 585-2851.

l'ami public



CJLM 1350

La radio Inter-Cité de Lanaudière

"Les Mini de Gabriel"

par Jean-Guy Pinel
RAYMOND BRUNET & JACQUES CHAMPOUX
 PHARMACIENS
 140, RUE DEQUOY, VILLE SAINT-GABRIEL
 835-4774 — 835-4275

Commandite
UNIPRIX
 Agent "LAURA SECORD"

Demande d'ensemencement du lac Maskinongé

À la demande de l'Association pour la protection de l'environnement du lac Maskinongé, le conseil de la paroisse a adopté une résolution demandant qu'on procède à l'ensemencement du lac Maskinongé. Mlle Lise Masse, porte-parole du groupe, a expliqué que le ministère procédait régulièrement à l'ensemencement de Maskinongés, mais que le nombre d'avelins ensemencés serait plus élevé si le conseil en faisait la demande.

On devait demander au conseil de la ville d'adopter une résolution semblable, hier soir.

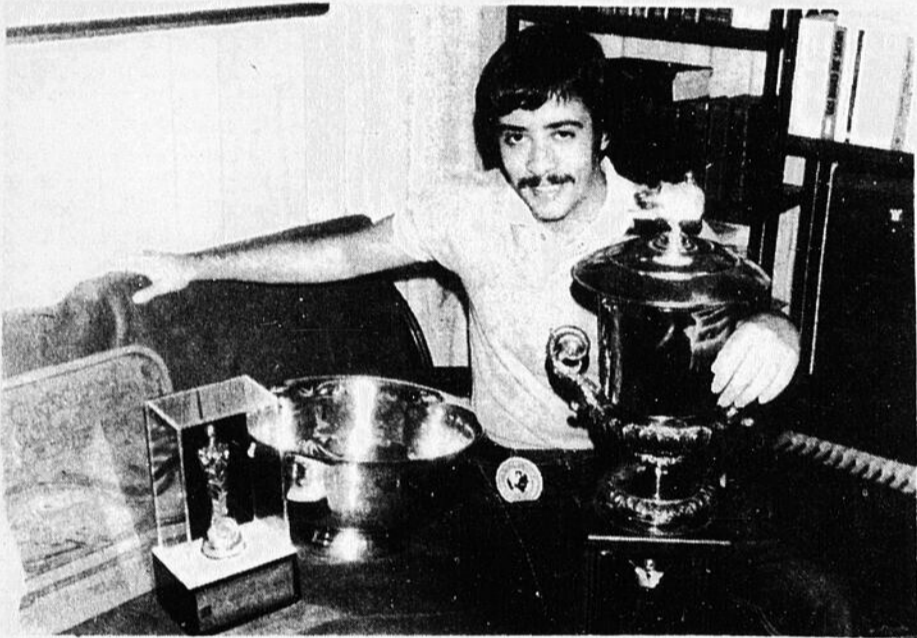
n'est toujours pas signé, même si la résolution, en ce sens, a été adoptée il y a plus d'un mois.

Selon nos informations, le contrat soumis par M. Dugas comprendrait tellement de servitudes et droits de toute sorte que le conseil hésiterait à le signer. Un informateur nous dit que le terrain deviendrait pratiquement invendable si le conseil acceptait toutes les servitudes demandées par M. Dugas.

Il est possible que le contrat revienne sur la table du conseil, si les demandes du vendeur sont maintenues.

Manoir du lac: fermé temporairement

Maison-musée



"Notre maison est devenue un véritable musée", nous disait, vendredi dernier, la mère de notre confrère de Berthier, Alain Bellehumeur. C'est qu'Alain conservait chez lui beaucoup de trophées et souvenirs qui devaient figurer dans l'exposition Berthier-Villeneuve qui s'est ouverte dimanche soir, dans cette municipalité.

(Photo Jean-Guy Pinel)

À qui appartient le chalet du camping?

Le conseiller Rolland Pelland a encore demandé à qui appartenait le chalet sur le camping de la paroisse Saint-Gabriel, et personne n'a pu répondre. "Il ne nous appartient pas, mais un jour il devrait nous appartenir", a répondu l'inspecteur Gilles Sarrazin. Ce dernier venait de faire rapport que le chalet avait été défoncé et qu'une vingtaine de tables de pique-nique étaient encore disparues. "Dans six mois, il n'y en aura plus une, alors qu'il y en avait 102 au début", a-t-il dit.

Le contrat d'achat n'est toujours pas signé

Le contrat d'achat du terrain du camping entre la paroisse et M. Dugas, pour le coût de \$25,000,

M. Robert Gelderblom, co-propriétaire du Manoir du lac, a déclaré à l'Écho que son établissement n'était fermé que temporairement. "Je vais prendre une décision en fin de semaine, pour savoir si nous allons procéder à l'installation du chauffage. Si oui, nous allons chauffer à l'électricité la bâtisse centrale et peut-être 8 motels", a-t-il dit. Il a nié la rumeur voulant qu'il s'apprête à remettre l'établissement à son ancien propriétaire, M. Rolland Armstrong. "Nous faisons nos paiements régulièrement et avec le comptant que nous lui avons donné, nous ne sommes pas intéressés à lui remettre le Manoir", nous a-t-il dit. Il ajoute qu'à 90%, on pouvait dire que l'endroit réouvrirait dans quelques semaines pour la saison d'hiver. Nous avons refusé quelques réceptions, mais il y a celle des béné-

voles du Festival du lac Maskinongé qui est toujours prévue pour se dérouler ici au début d'octobre. Nous aurons du chauffage à temps pour cette réception", nous dit-il.

Début des cours de gigue à l'Hôtel de Ville

Les cours de gigue, qui avaient remporté un grand succès l'an dernier, seront donnés de nouveau cette année. C'est à compter de vendredi prochain, à 19 heures, à l'Hôtel de Ville, que les cours seront donnés. Louise Lepage, de Saint-Côme, sera de nouveau professeur. Des jeunes, même très jeunes, et des gens d'âge mur avaient suivi ces cours l'an dernier. Mme Gilles Godard (la jeune) reçoit les inscriptions à 835-2377.

Voyage à l'Artishow

Notre ami, Robert Grandchamp, organise un voyage pour ceux qui aimeraient assister à l'enregistrement de l'émission l'Artishow, à Télé-Métropole. On sait que cette émission qui a remplacé Les Tannants, met en vedette Pierre Lalonde, Fernand Gignac et Daniel Héту. Le voyage se fera mardi, le 8 décembre prochain, et sera suivi d'une soirée dansante au club Héliot, un club pour célibataire, ayant pignon sur la rue Bélanger (angle De Normanville). Il faut réserver avant le 10 octobre, en téléphonant à 835-2905. On souligne que les demandes sont tellement fortes pour assister à ces enregistrements qu'il faut réserver ainsi deux mois à l'avance.

Campagne de la Croix Rouge

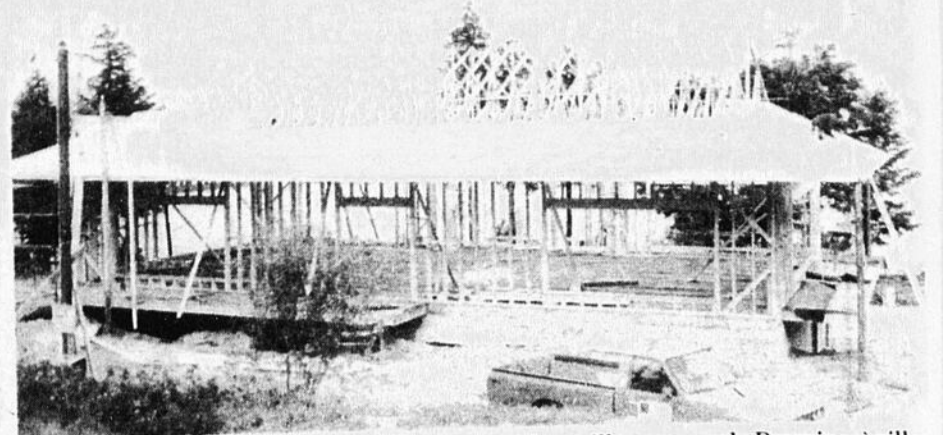
Mme Jean Bergeron nous rappelle que c'est lundi prochain qu'aura lieu la campagne éclair de financement de la Société canadienne de la Croix Rouge, dans le grand Brandon. Ce soir-là, des sollicitateurs passeront dans tous les foyers pour solliciter vos dons pour cette oeuvre dont les services rendus sont inestimables. Au cours des dernières années, le secteur Brandon a toujours donné joyeusement et rencontré son objectif.

Les activités reprennent chez les femmes

Deux associations regroupant des femmes, à ville Saint-Gabriel, viennent de reprendre leurs activités qui avaient été suspendues durant la saison d'été.

Lundi dernier, le Cercle des fermières en-

Au parc du Domaine



Les travaux vont bon train pour la construction du pavillon au parc du Domaine, à ville Saint-Gabriel. Les travaux doivent être terminés pour le début d'octobre.

Photo J.-G.P.

treprenaient une nouvelle saison, sous la présidence de Mme Fleurette Lefrançois. À cette occasion, on avait invité l'esthéticienne Nicole Ducharme à donner une démonstration. La secrétaire du groupe, Mme Micheline Godin, a servi de mannequin.

Hier soir (lundi) c'était au tour de l'A.F.E.A.S. de reprendre ses activités au sous-sol de l'église Saint-Gabriel.

Pour ces deux mouvements, on se prépare à une saison des plus actives qui sera marquée par plusieurs réalisations.

Toute une documentation pour Lise Masse

La vice-présidente de l'Association pour la protection du Lac Maskinongé (APELM), Mme Lise Masse, possède une très vaste documentation. Je découpe et ramasse tout ce qui parle d'environnement et touche notre région. Je dois dire que présentement, je suis très occupée car on parle beaucoup de notre lac; nous dit-elle. La semaine dernière, elle a participé à une réunion de la fédération des associations de protection à Montréal. Pour Mme Masse, la protection de l'environnement c'est pratiquement une affaire de 24 heures par jour.

Une Chambre de Commerce très tranquille

Si on écrit très peu sur la Chambre de Commerce de ville Saint-Gabriel par les temps qui courent, c'est qu'elle agit peu.

Suite à l'échec de quelques initiatives, dont l'assemblée annuelle et la soirée de fin de saison, le président Michel Robert a déclaré que l'exécutif attendrait que les membres fassent des demandes, mais qu'il ne prendrait plus d'initiatives personnelles. "La Chambre, elle appartient aux membres, pas seulement à l'exécutif", a-t-il dit alors. Et depuis, il attend et la Chambre est au point mort.

Min-rapido

La présidente du Cercle des fermières de ville Saint-Gabriel, Mme

Fleurette Lefrançois, aurait mis au point une nouvelle méthode pour l'épilation des jambes. Elle l'a démontrée lors de la dernière assemblée... Grâce à son voisin, Léo Latrémouille, Mughette Turenne est devenue une véritable passionnée des antiquités. Le tout a commencé quand son mari Yvon a été appelé d'urgence pour réparer l'antenne de télévision de l'antiquaire... Pour l'espace de quelques minutes, le maire Jacques Sarrazin de la paroisse est devenu le maire Jacques Morin. Réjean Binette n'en démontait pas, samedi soir... Rachelle Beausoleil est devenue une spécialiste des fondues chinoises... André Desrochers ne donnera pas cette année de cours de conditionnement physique. "Kino a pris mes

jours. C'est à regret que je dois délaissier mes élèves du soir", nous a-t-il dit... Même si la course Grand Prix pour Formule Un a lieu le deuxième dimanche de juin l'an prochain, le Maski-Courons aura lieu le même jour." Ils vont s'apercevoir de l'erreur qu'ils ont fait", a dit l'optimiste Rodrigue Denis. Et quand on lui fait remarquer que le Marathon international de Montréal limite ses inscriptions à 10,000 coureurs, alors que lui en désire 11,000 à Saint-Gabriel, il répond: "Nous, nous n'allons pas chercher d'organisateur chez eux, mais eux nous empruntent quelques-uns des nôtres". Plus sérieux, il fait remarquer qu'à Montréal, il n'y a qu'un seul départ alors qu'ici, il y en a cinq...

Enfants handicapés à Berthier

Regroupement de parents

Si vous habitez Berthier ou les environs et que vous êtes parents d'un enfant handicapé, âgé de 5 à 18 ans, vous serez sûrement très intéressé de savoir qu'un regroupement de parents sera bientôt sur pied et ce, dès septembre. Ce regroupement aura les objectifs suivants:

430-7360 (appelez à frais virés)

— sensibiliser les parents face à leurs droits et à ceux de leur enfant.

— voir avec les parents si au niveau scolaire, loisirs, gardiennage ou autre, les ressources du milieu répondent à leurs besoins ou sinon comment les combler.

— regrouper les parents d'enfants handicapés afin qu'ils se sentent solidaires entre eux.

28 septembre

Alors si vous êtes intéressés par ce regroupement, vous êtes invités à une première rencontre le 28 septembre à 19h30 au C.L.S.C. de Berthier, rue Champlain à Berthier.

Nous avons hâte de vous connaître, venez en grand nombre.

Pour informations: M. Yves Lebeau à: 759-5331 ou Mme Gisèle Legault à:

RESTAURANT DINO PIZZERIA

56, Place du Marché, Berthierville

Fruits de mer
 Mets Canadien
 Mets Italien

Licence complète
 Livraison rapide

836-4144

Ligue "Old Timers" de Saint-Gabriel La discipline en a fait un exemple pour les jeunes

par Jean-Guy Pinel



Le Brunet et Champoux a remporté le trophée de la saison régulière. MM. Jacques Prescott et Raymond Brunet entourent le gérant de l'équipe, M. Claude Trépanier.
Photo J.-G.P.

"Notre ligue est celle pour laquelle on avait le plus de respect dans la région, parce que nous avons une discipline sévère et que tous y ont collaboré", a dit samedi soir le président de la ligue de balle-molle "Old Timers" de ville Saint-Gabriel, M. Réjean Binette, à l'occasion de la soirée de clôture de la saison.

On en a profité pour honorer les équipes championnes, ainsi que les joueurs qui se sont le plus signalés au niveau personnel.

Rien à perdre

M. Binette a fait remarquer que les jeunes prenaient exemple sur leur ligue. "Quand on arrive à faire respecter une ligue, on a rien à perdre", a-t-il dit.

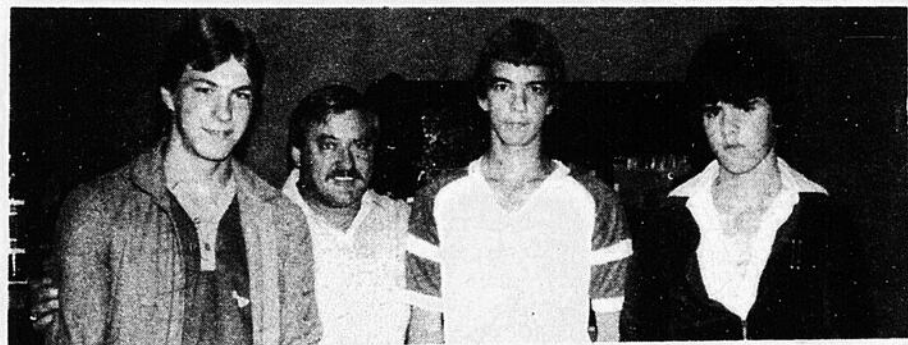
Les équipes championnes de la saison ont été le Brunet et Champoux pour la saison rég-

berge, de la Caisse populaire; et Denis Blanchard, du IGA.

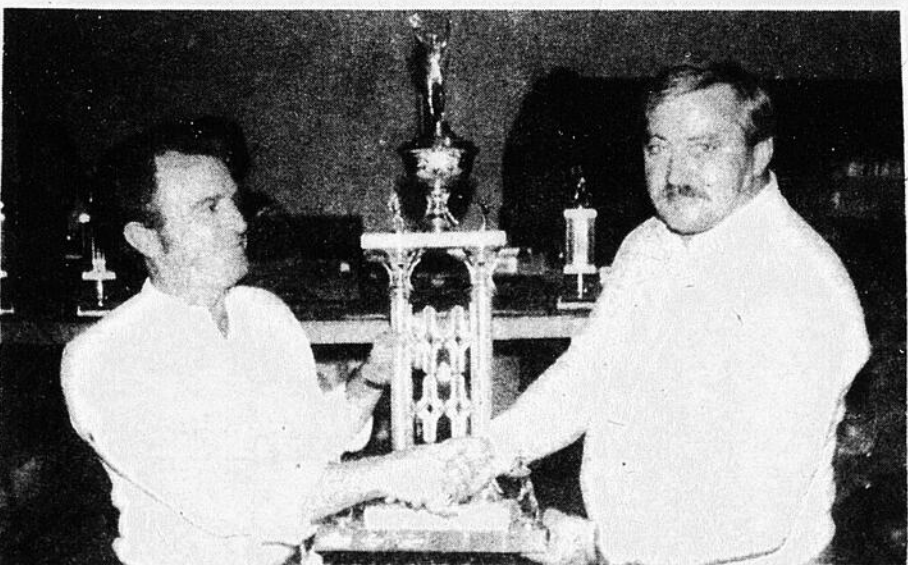
Martin Poupart et Jacques Prescott ont également été nommés les meilleurs joueurs des séries éliminatoires. À remarquer que Jacques Prescott a été élu par les membres de l'équipe Brunet et Champoux, même s'il jouait pour les Chevaliers de Colomb.

Finalement, un trophée spécial a été remis au spectateur le plus fidèle, soit le chien de Jacques Prescott.

La brasserie Molson et son représentant M. Claude Brissette, avaient collaboré étroitement au succès de cette fête tenue à l'érablière Coutu de Saint-Gabriel.



Les jeunes joueurs les plus améliorés, MM. Martin Poupart, Luc Turcotte et Bob Trépanier félicités par le président, M. Réjean Binette.
Photo J.-G.P.



Ce sont les Chevaliers de Colomb qui ont remporté le championnat des éliminatoires. Le président de la ligue, M. Réjean Binette, remet le trophée à M. Réal Moore.
Photo J.-G.P.

Paroisse Saint-Gabriel

Le gouvernement exige des terrains de 30,000 pieds

Par Jean-Guy Pinel

Alors qu'on se prépare à présenter publiquement le plan d'urbanisme et de construction de la paroisse Saint-Gabriel, lors d'une assemblée prévue pour le 14 octobre, le conseil vient de révéler le contenu de la lettre du Ministère des Affaires municipales refusant le plan de contrôle intérimaire.

Suite à cette lettre, on peut s'attendre à ce que le plan définitif, qui sera soumis aux contribuables, comprendra des exigences minimum de 30 et 40,000 pieds pour tout lot sur lequel on désire construire. Les exigences présentes étaient de 22,500.

Zone inondable

Le Ministère a expliqué son refus parce que, premièrement, il y avait absence de réglementation concernant les territoires inondables.

Deuxièmement, le ministère trouve qu'il y a une dimension insuffisante des lots, le long des lacs et cours d'eau et dans les parties du territoire non-desservi par les réseaux d'aqueduc et d'égout, ou partiellement desservi. "Ces dimensions ne rencontrent point les normes proposées par le ministère de l'Environnement et des Affaires municipales depuis 1978", y lit-on.

Comme troisième point, on mentionne une protection insuffisante à proximité des cours d'eau. Il y a également l'absence de dispositions nécessitant l'exigence de lots distincts lors de l'émission d'un permis de construction.

On comprend mieux, à la lecture de cette lettre, pourquoi le conseil a préféré ne pas soumettre d'autres demandes de contrôle intérimaire et d'attendre la finalisation du plan.

Comme ce plan doit également recevoir l'approbation du ministre des Affaires gouvernementales, avant d'entrer en vigueur, le conseil devra tenir compte de cette lettre, et donner aux terrains les normes du ministère de l'Environnement, soit 30,000 pieds et 40,000 pieds selon la distance des cours d'eau.

L'Éducation à l'Environnement

Ça vous tente?

Le Ministère de l'Environnement vient de reconduire son Programme d'éducation à l'Environnement. Ce programme, à teneur éducative, veut favoriser une compréhension globale de l'environnement ainsi que concourir à un changement d'attitudes et de comportements face à l'environnement.

Ce programme prévoit une assistance financière (\$2,500. maximum par projet) pour appuyer l'effort éducatif des individus et des groupes incorporés ou non, préoccupés d'éducation à l'environnement.

Par éducation à l'environnement on entend toute action éducative

ayant pour but: de faire comprendre ce qu'est l'environnement, d'identifier les moyens d'améliorer la qualité de l'environnement ou encore de prévenir les dégradations reliées à l'action humaine.

Les projets devront être mis à la poste au plus tard le 1er octobre 1981. Pour information et formulaires, on peut communiquer avec la Direction Régionale de Montréal du Ministère à 873-7914.

Des formulaires seront aussi disponibles au Conseil Régional de Loisirs Lanaudière (759-1700) et je serai disponible pour de l'assistance technique.

Si l'environnement vous intéresse!

EN VEDETTE

BRISSETTE Sport

chez

Aiguillage

.50¢

sauf sur patin artistique

Patin Orbit
(coquille moulé)

Pour enfant
8 à 13

\$39⁹⁵

1 à 5

\$44⁹⁵

Pour adulte
7 à 12

\$59⁹⁵

Seul dépositaire du service de garantie de lame Tuck dans la région
Fait au pro-shop

DAOÛT

C.C.M. ORBIT

C.C.M.

COOPER D and R

TITAN CANADIEN

SHERWOOD COOPER VICTORIAVILLE

NOTRE FORT C'EST LE SPORT

Brissette

SPORT EXTRA

880, Notre-Dame Berthierville, 836-6231

Sports



par Alain Bellehumeur

Un concours populaire De futurs Villeneuve?

par: Alain BELLEHUMEUR



L'ambiance d'un Grand-Prix... Sauf qu'il s'agissait d'un Grand-Prix disputé sur une piste de course miniature.

Environ 200 jeunes ont pris le départ du Grand-Prix "Berthier-Villeneuve" organisé par la Commission des loisirs de Berthier et le club Optimiste berthelais dans le cadre de l'exposition rendant hommage au duo Gilles et Jacques Villeneuve.

Les épreuves préliminaires se sont déroulées au Chalet des loisirs de Berthier tout au long de la dernière semaine, en soirée. Chaque soir, des jeunes fréquentant les écoles primaires de Berthier ont tenté de battre le "record de piste" et ainsi s'assurer le droit de participer aux principales compétitions, celles qui seront couronnées ce soir (mercredi) par une grande finale.

Même les parents...

La vue de la piste de



Les jeunes avaient les yeux bien grands. La piste de course en a fasciné plus d'un.
Photo A.B.

course électrique a fait sourire d'envie les enfants au cours de la dernière semaine. Cette piste longue de 16 pieds et large d'environ quatre reviendra au champion du Grand-Prix "Berthier-Villeneuve".

Fallait voir les petites formules Un filer comme l'éclair, prendre les virages, passer devant les puits de ravitaillement, changer de côté de piste... et de temps à autres, prendre la clé des champs! Eh! oui! pas seulement l'ami Gilles Villeneuve, le héros de ces jeunes, qui a le droit de sortir de piste. Plusieurs jeunes ont, bien malgré eux, tenté l'expérience... Voici quelques images de cette compétition. On aurait dit un vrai Grand-Prix. Sauf qu'il se voulait de fort petit format. Un petit Grand-Prix...

Ligue Industrielle

Résultats

A Richard vs Garage Sainte-Marie.

Les compteurs A. Richard.

Christian Valois avec l'aide de Serge Bouchard et Daniel Parent.

Daniel Latour avec l'aide de Denis Chevalier et Marc Saint-Martin.

Christian Valois avec l'aide de Daniel Latour.

Denis Chevalier avec l'aide de François Plante et Marc Saint-Martin.

Les compteurs Garage Sainte-Marie.

Luc Robichaud avec l'aide de Claude Beauséjour et Réjean Barthe.

Robert Robichaud avec l'aide de Pierre Sainte-Marie et Bernard Garneau.

Réjean Barthe sans aide.

Réjean Barthe avec l'aide de Bernard Baril et Jean Charron.

Robert Robichaud avec l'aide de Pierre Sainte-Marie.

Pointage final

Garage Sainte-Marie 5

A Richard 4

Brissette Électrique vs G. Robillard.

Les compteurs Brissette Électrique.

Alain Armstrong avec l'aide de René Pauzé

Daniel Asselin avec l'aide de Jacques Croisette

Robert Damphousse sans aide.

Pierre Savignac avec l'aide de René Pauzé et René Béland.

Les compteurs G. Robillard.

Roger Chaput avec l'aide de Jocelyn Bergeron et Guy Laforest.

Mario Bergeron avec l'aide de Guy Laforest et Robert Chaput.

Jean Latour sans aide.

Christian Blais avec l'aide de Rock Robillard.

Denis Saint-Martin avec l'aide de Jocelyn Bergeron et Michel Savignac.

Pointage final

G. Robillard 5

Brissette électrique 4

Ville Saint-Gabriel

Robert Comtois remporte le tournoi de golf Optimiste

par Jean-Guy Pinel



Au tournoi de golf du club Optimiste, c'est un départ avec M. le maire Délipha Morin, le conseiller Azellus Corriveau, l'organisateur du tournoi, M. Réjean Binette et les épouses de MM. Morin et Corriveau.

Photo J.-G.P.



M. Robert Comtois a gagné le tournoi et a reçu son trophée des mains de M. Claude Brissette, représentant Molson, en présence du président Optimiste, M. Guy Comtois et des organisateurs, Jacques Morin et Réjean Binette.



Mme Lise Désaulniers a remporté le tournoi de putting et a reçu son trophée de l'agent Molson Claude Brissette en présence de M. Réjean Binette.

Photo J.-G.P.



Le concours de putting chez les dames a remporté également un grand succès, lors du tournoi Optimiste.

Me Robert Comtois a remporté, mercredi dernier, le premier tournoi de golf du club Optimiste de Saint-Gabriel, disputé sur le magnifique parcours du club du lac Thomas, à Saint-Didace.

Une trentaine de membres et quelques invités ont participé à ce tournoi, organisé par M. Réjean Binette.

Ce tournoi était la première activité de la saison du club Optimiste de ville Saint-Gabriel.

Également

M. Raymond Gagnon a pris la deuxième place pour le compte brut. Pour ce qui est du pointage net, Dominique Lallemant s'est classé au premier rang alors que Sylvain Binette a pris la deuxième place.

Le concours de putting, réservé aux dames, a été remporté par Mmes Lise Désaulniers et Roger Bourgeault.

Dernier souper

Le président Guy Comtois présidera ce soir, mercredi, son dernier souper à ce titre. La passation des pouvoirs aura lieu la semaine prochaine, alors que Maurice Gagnon prendra la succession pour la saison 81-82.

Le souper se tient au restaurant Cordon Bleu, angles des rues du Parc et Maskinongé, à ville Saint-Gabriel.

ÉCOUTEZ



**CJSO
SOREL**

1320 au cadran

À l'image
des gens d'ici